Aisne
Le Sableau

Chaillé les Marais

BULLETIN MUNICIPAL

Janvier **2021** N°89

vendée DOUBLE cœur
Plan départemental de soutien au bénévolat

Commune touristique

Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

Sud Vendée Littoral
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Le Sommaire

Vie municipale

3 Édito du MAIRE
4-5 Principales DÉLIBÉRATIONS
6-7 Page FINANCES
7 Infos à SAVOIR
8-9 TARIFS communaux
10 LOTISSEMENT Les Vignes
11 à 21 Les Mots des ADJOINTS
22-23 Les nouveaux AGENTS

Regard sur...

24-25 L'ÉCOLE publique
26-28 SOCIAL / FAMILLE
29 BIBLIOTHÈQUE / CULTE
30 SAPEURS-POMPIERS
31 Prévention Risques INONDATION
32 GENDARMERIE
33 INCIVILITÉS

Zoom

34-37 Nos HABITANTS à l'honneur
38-39 Nos FÊTES à l'honneur
40-41 ÉVÉNEMENTS
42-43 Notre HISTOIRE
44 L'OFFICE de TOURISME
45 La Maison du MAÎTRE DE DIGUES
46 Nos nouveaux PROS

Art de Vivre

47 à 58 Des nouvelles de nos ASSOCIATIONS
59 Les TRANSPORTS

Ici et Ailleurs

60-61 RENCONTRES & réunions
62 ACTIONS avec...
63 Le tri des DÉCHETS
64-65 PÉRI & EXTRA-SCOLAIRE
66 à 68 À SAVOIR !
69 L'AGENDA hebdomadaire
70-71 CIRCUITS découverte

Vous êtes un professionnel, un commerçant ou une association de Chaillé-les-Marais, vous souhaitez apparaître en tant que tel sur un des supports de communication de la mairie ou si vous souhaitez diffuser un article (hors publicité) ou modifier une information, contactez la mairie au 02 51 56 72 98 ou par mail : chaille-les-marais@wanadoo.fr

Nous vous recontacterons pour définir ensemble vos attentes et les possibilités de diffusion.

Dépôt légal : Janvier 2022
Directeur de publication :
Antoine METAIS
Rédaction : Mairie de Chaille-les-Marais
Conception graphique et mise en page :
Agence Marion Création
Crédits photos-illustrations :
Associations, Communauté de communes Sud Vendée Littoral, Mairie, Office de tourisme.
Tirage : 1100 exemplaires
Mairie de Chaillé-les-Marais :
26 Rue du 11 Novembre
85450 CHAILLÉ-LES-MARAIS
Contact pour toutes informations :
02 51 56 72 98
chaille-les-marais@wanadoo.fr

L'Edito

Antoine **MÉTAIS**
Maire de Chaillé-les-Marais

Chaillezaises, Chaillezais,

En ce début 2022, mon équipe et moi-même tenons tout d'abord à vous présenter nos meilleurs vœux.

2021 fut encore une année marquée par les contraintes sanitaires, impactant chacune et chacun d'entre nous dans notre vie quotidienne. J'ai une pensée particulière pour celles et ceux qui en ont été meurtris par la perte d'un proche.

Comme vous, il nous faut néanmoins aller de l'avant et porter les projets de notre commune pour encore mieux y vivre.

Écouter, analyser, se projeter, anticiper : autant d'actions nécessaires et indispensables pour y parvenir dans le souci de vous satisfaire, avec la maîtrise de notre budget.

L'ATTRACTIVITÉ DE NOTRE TERRITOIRE

Elle passe par **le développement des services** à la population tout en maintenant ce qui est déjà en place, voire en l'améliorant.

- **L'agence postale :** sa reprise par la commune a ainsi permis une amplitude d'ouverture garantie.
- **Le restaurant scolaire :** de la même manière, la municipalisation du restaurant scolaire a donné aux agents un statut non plus associatif mais territorial. En parallèle, nous avons pu, et cela pour au moins 3 ans, faire bénéficier les familles du dispositif de l'État "Cantine à 1 €" en fonction du quotient familial.

S'ajoutent à cela de nouvelles offres :

- **Côté médical :** arrivée d'un chirurgien dentiste et plus récemment, d'une dentiste supplémentaire.
- **Côté logement :** création du lotissement "Les Vignes" dont certaines habitations seront réservées aux primo-accédants.
- **Côté jeunesse :** l'avenir passe par nos jeunes et notre politique doit être complémentaire pour toutes les tranches d'âge et dans tous les domaines, de l'école aux loisirs. Ainsi, la création d'une aire de jeux à Aisne pour les plus petits et l'ouverture du Foyer des Jeunes pour les adolescents encadrés par une animatrice professionnelle, ont vu le jour en 2021.
- **Un lieu de vie pour tous** : c'est ce que nous voulions vous offrir avec la terrasse du Pré Vert, qui a déjà connu de belles heures durant les marchés d'été.

Côté finances : nous avons pu réaliser l'ensemble de ces projets en sollicitant les subventions mobilisables. La maîtrise financière est une ligne directrice essentielle. Le budget voté en début d'année 2021 dans lequel nous nous étions engagés, a été respecté.

Vous pourrez constater dans la rubrique consacrée, la bonne santé de nos finances grâce à des dépenses maîtrisées et raisonnées.

Des projets en perspective :

Il en ira de même pour nos futurs projets, notamment le Pôle Enfance-Jeunesse-Parentalité.

- **Le Pôle Enfance-Jeunesse-Parentalité** est indispensable à notre commune. Les bâtiments actuels sont obsolètes tant sur le plan pratique pour l'enseignement que technique pour les énergies consommées et surtout le bien-être des enfants.

  Le temps des études n'a que trop duré sans qu'aucune décision ou orientation ne soit envisagée. Il nous faut avancer et se projeter sur les années futures. 2022 sera l'année de la décision. Une chose est sûre, c'est que cela se fera, mais pas à n'importe quel prix. Mon équipe et moi-même aurons l'occasion de développer ce projet devant vous.

  Même si nous ne pouvons pas faire ce que nous souhaitons dans ce contexte sanitaire, nous nous efforçons de rester à votre écoute car c'est en communiquant que l'on se comprend, notamment lors de réunions de quartier ou publiques comme envisagé pour l'école par exemple.

Les projets structurants, tels que l'offre médicale ou le restaurant, sont essentiels à l'essor de notre commune. Ils apportent un service à la population mais également un développement économique de notre commune.

- Cette attractivité vient aussi conforter nos **projets touristiques** sur lesquels travaille toute mon équipe municipale.

Ensemble, avançons pour notre commune.

Antoine METAIS
Maire de Chaillé-Les-Marais,
Conseiller communautaire,
Membre de la commission Mobilité et
du bureau du Syndicat mixte Vendée Sèvre Autizes.

PRINCIPALES **DÉLIBÉRATIONS**

RETROUVEZ TOUS LES DETAILS DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE SITE INTERNET DE LA MAIRIE

SÉANCE DU 18 NOVEMBRE 2020

RÈGLEMENT INTÉRIEUR : Le Conseil Municipal a adopté son règlement intérieur précisant les modalités et détails de son fonctionnement.

« ÊTRE ET APPRENDRE » : Le Conseil a approuvé la convention en partenariat avec la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral dans le cadre du parcours « Être et apprendre » pour les Interventions en Milieu Scolaire (IMS) et activités EPS.

PISTE CYCLABLE : Le Conseil a adopté la convention avec le Département et la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral pour l'aménagement et l'entretien de la piste cyclable située rue de la Coupe du Rocher.

SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2020

CRÉATION D'UNE AGENCE POSTALE COMMUNALE à partir du 1er juin 2021.

ÉCOLE : Mise en place d'une organisation structurée de la pause méridienne.

SÉANCE DU 20 JANVIER 2021

DÉVIATION : Le Conseil Municipal a voté la motion en faveur d'une déviation Poids Lourds sur la RD25 entre Chaillé-les-Marais et Vouillé-les-Marais pour la sécurité des habitants des deux communes.

PERSONNEL COMMUNAL : Mise en place des modalités de prise en charge des actions de Validation des Acquis d'Expérience.

ARRÊT TRAIN : Validation de la motion en faveur d'un arrêt de train sur la commune de Nalliers.

SÉANCE DU 24 MARS 2021

TAXES : Maintien en 2021 des taux d'imposition pour les taxes directes locales

SUBVENTIONS : Demande auprès du Département et de la Région pour l'achat de panneaux numériques et d'une aire de jeux à Aisne.

PERSONNEL COMMUNAL : Création d'un emploi de rédacteur au service administratif à compter du 1er juin 2021.

SÉANCE DU 19 MAI 2021

RESTAURANT-SALLE DE SÉMINAIRE : Le Conseil Municipal a approuvé le programme du Projet « Restaurant/Salle de séminaire ».

LOTISSEMENT : Le Conseil Municipal a approuvé le PAPE et le plan d'aménagement du futur lotissement "Les Vignes" en 2 phases et créé le budget annexe lotissement "Les Vignes".

SUBVENTIONS :

- Le Conseil Municipal a demandé une subvention auprès de la Région Pays de Loire pour l'aménagement et l'amélioration des espaces de convivialité communaux : terrasse salle du Pré Vert, aire de jeux à Aisne, abri bois à l'étang du Sableau et pose d'un pare-ballon au city stade.

CANTINE :

- Transfert de la cantine à la municipalité au 1er septembre 2021
- Création d'une commission communale « Cantine ».
- Création d'un emploi d'Adjoint technique à temps complet, dans le cadre du transfert de personnel de la cantine à la municipalité.

SÉCURITÉ : Le Conseil Municipal a fixé les modalités de mise en place de miroirs de sécurité sur les espaces publics.

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2021

CANTINE : mise en place du programme national « Cantine à 1 € ».

PERSONNEL COMMUNAL :

- Création d'un emploi d'Adjoint technique principal de 1re classe à temps complet et d'un emploi d'Adjoint technique dans le cadre de la municipalisation du restaurant scolaire.
- Création d'un CDD au service technique pour accroissement temporaire d'activité.

SÉANCE DU 7 JUILLET 2021

VALIDATION DE PROJETS :

- Le Conseil Municipal a validé l'avant-projet définitif version 2 du cabinet dentaire pour un montant de 301 900 € HT.
- Le Conseil Municipal a approuvé les devis concernant les travaux sur des espaces de convivialité :
  - ⇨ Terrassement au Pré Vert pour un montant de 74 165,68 €
  - ⇨ Aménagement d'une aire de jeux à Aisne pour un montant de 24 935 € HT.

ÉCOLE : validation des nouveaux horaires de classe pour l'année scolaire 2021/2022.

SÉCURITÉ : Le Conseil Municipal a défini une motion sur la dangerosité de la digue du Canal des Cinq Abbés concernant la présence d'une ligne Haute Tension sur la digue qui retarde les travaux de réfection de cette dernière.

SÉANCE DU 21 JUILLET 2021

BUDGET : Le Conseil Municipal a voté l'ouverture du Budget Primitif 2021 pour les projets « Création d'un restaurant » et « Création du lotissement Les Vignes ».

ASSOCIATIONS :

- Le Conseil Municipal a voté les subventions 2021 aux associations.
- Convention validée avec FC2 Sud Vendée concernant la mise à disposition d'animateurs pour les activités EPS.
- Convention validée avec MSECS concernant la mise à disposition d'animateurs au périscolaire et à la pause méridienne.

PERSONNEL COMMUNAL : Le Conseil Municipal a approuvé la création d'un CDD pour accroissement temporaire d'activité sur le sujet de l'Enfance Jeunesse.

SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2021

BUDGET :

- Le Conseil Municipal a approuvé le principe d'achat de plusieurs terrains du Budget Principal au Budget Annexe « Lotissement des Vignes » pour un montant de 144 779,35 € HT.
- Voirie 2021 : programme validé avec la société ATLANROUTE pour un montant de 80 945,40 € pour la réfection nord et sud rue du Moulin des Dames, La Groix, Le Pas des Vaches, délaissé de l'An VII et terrasse du Pré Vert.
- Le Conseil Municipal a retenu le devis de la société LUMIPLAN pour l'installation de 2 nouveaux panneaux numériques d'un montant de 33 800 € HT.

SITE INTERNET :

- Demande de subvention au titre de la Transformation Numérique des Collectivités territoriales pour la mise en place d'un nouveau site internet communal.
- Proposition de la société AXIALE validée :
  ⇨ Création d'un nouveau site internet..... 1940 € HT
  ⇨ Hébergement annuel..... 490 € HT

PÉRISCOLAIRE : règlement intérieur approuvé, pause méridienne 2021-2022 incluse.

SÉANCE DU 20 OCTOBRE 2021

PROJET PÔLE ENFANCE-JEUNESSE : acquisition d'un terrain de 1072 m² au prix de 35 000€ en vue de ce projet.

ASSAINISSEMENT : Le Conseil Municipal a décidé de maintenir la participation au financement de l'assainissement communal collectif 2022 aux tarifs définis en 2021.

TAXES : Instauration d'un dégrèvement de la Taxe foncière sur les propriétés non bâties pour l'installation des Jeunes Agriculteurs à hauteur de 50% pour une durée de 5 ans à compter de l'installation.

ASSOCIATIONS : Le Conseil Municipal valide les conventions de mise à disposition du Dojo et de la Salle Omnisports avec les associations chaillezaises utilisatrices.

SUD VENDÉE LITTORAL : Modification des statuts de la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral approuvée pour :

⇨ Au 1er janvier 2022 : reprise par la commune de la compétence « Fourrière – Animaux errants »,

⇨ Au 1er juillet 2022 : reprise par la commune de la compétence « Sécurité-Incendie ».

SÉANCE DU 8 DÉCEMBRE 2021

VALIDATION DE PROJETS :

- Avant-projet sommaire pour la construction d'un restaurant avec salle de séminaire approuvé.
- Nouveau plan de composition du lotissement "Les Vignes" validé.

TARIFS 2022 :

- Reconduction des tarifs 2021 pour l'année 2022 concernant les locations des salles du Pré Vert et du Sableau.
- Maintien des tarifs 2021 des concessions, columbariums et caves-urnes aux cimetières du Bourg et du Sableau pour l'année 2022.

LE BUDGET

Un pré-bilan de l'exercice 2021 laisse apparaître les résultats budgétaires prévisionnels suivants :

BUDGET PRINCIPAL	2020 PRÉVISIONNEL	2020 RÉEL	2021 PRÉVISIONNEL
FONCTIONNEMENT	+1 000 000 €	+1 054 483 €	+1 183 100 €
INVESTISSEMENT	-150 000 €	-71 525 €	-44 400 €
EXCÉDENT	+850 000 €	+982 958 €	+1 138 700 €
CUMUL TOUS BUDGETS*	**2020 PRÉVISIONNEL**	**2020 RÉEL**	**2021 PRÉVISIONNEL**
FONCTIONNEMENT	+1 140 700 €	+1 195 169 €	+1 466 300 €
INVESTISSEMENT	-22 140 €	55 389 €	-102 200 €
EXCÉDENT	+1 118 560 €	+1 250 559 €	+1 364 100 €

** En 2020 = Budget principal + 3 Budgets annexes (Assainissement, Supérette, Lotissement Le Fief de la Croix III)*

** En 2021 = Budget principal + 5 Budgets annexes (Assainissement, Supérette, Restaurant, Lotissement Le Fief de la Croix III et Lotissement Les Vignes I)*

Comme indiqué dans le tableau ci-dessus, le budget consolidé (budget Principal + 5 budgets annexes) présente un excédent prévisionnel de 1 466 300 € pour la section de Fonctionnement en fin d'exercice 2021, et un déficit prévisionnel cumulé de 102 200 € en Investissement.

Cela représente un résultat excédentaire prévisionnel total de + 1 364 100 €.

Cette très bonne santé financière, améliorée encore en 2021, sans augmentation de nos taux d'imposition ni recours à l'emprunt, nous permet la mise en œuvre sereine de projets structurants pour la Commune, tout en gardant un fort niveau d'épargne mobilisable.

Ainsi, sur le budget principal, nous avons décidé depuis 2020 de maintenir 900 000 € en report de résultat de fonctionnement, et donc de n'affecter qu'une part maîtrisée de l'excédent de fonctionnement au financement de nos projets.

C'est avec cette rigueur et cette vigilance que nous continuerons de pouvoir mener à bien notre action municipale.

Au niveau de la section de Fonctionnement : l'année écoulée a notamment été marquée par un accroissement des services municipaux : création de l'agence postale communale, reprise du restaurant scolaire avec la mise en place du Portail Familles, relance d'un service jeunesse… Autant de marqueurs de notre volonté de développer les services publics offerts à la population de Chaillé-les-Marais, sans pour autant dégrader la situation financière de la commune.

En matière d'investissement : le soutien de nos partenaires institutionnels (État, Conseil Régional, Département, Communauté de Communes, Caisse d'Allocations Familiales, Sydev…) est bien évidemment essentiel, et nous les remercions vivement de leur implication à nos côtés.

Le Pôle Enfance-Jeunesse-Parentalité, projet phare de l'équipe municipale, retient toute notre attention. La hauteur des engagements de subvention évoquée par le passé ne sera pas tenue par certains financeurs. Nous avons été mis dos au mur avec certaines décisions indépendantes de notre volonté et à notre grand désarroi. Ceci a poussé la Municipalité à une autre alternative : le phasage des travaux.

Pour garantir la bonne santé financière de notre commune et poursuivre son développement à travers d'autres projets structurants, il nous faut donc étaler dans le temps la construction de notre école.

Un rétro-planning vous sera présenté en réunion publique dans le courant 2022.

LE BUDGET SUITE

Voici les projets récemment réalisés ou en phase de démarrage :

- Aménagement d'espaces de convivialité (terrasse salle du Pré Vert, aire de jeux à Aisne, abri à l'étang du Sableau…)
- Rénovation-extension du cabinet dentaire
- Installation de panneaux numériques d'information et création d'un nouveau site internet pour la Commune
- Création d'un restaurant avec salle de séminaire
- Aménagement du lotissement « Les Vignes I »
- Gros travaux de voirie (Sécurisation et réparation)...

Antoine METAIS, Maire

Pour pouvoir voter, vous devrez vous présenter à votre bureau munis d'une pièce d'identité (obligatoire) avec photo et de votre carte d'électeur (facultative). Tous les électeurs recevront cette année une nouvelle carte électorale environ 1 mois avant les élections !

ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES LES DIMANCHES 10 & 24 AVRIL 2022

POUR POUVOIR VOTER N'OUBLIEZ PAS DE VOUS INSCRIRE SUR LES LISTES ÉLECTORALES jusqu'au SAMEDI 5 MARS 2022 (permanence en mairie de 10h à 12h)

soit en retirant un formulaire en Mairie, soit par internet sur le site : service.public.fr

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES LES DIMANCHES 12 & 19 JUIN 2022

INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES au plus tard le VENDREDI 6 MAI 2022 dernier délai

DU NOUVEAU POUR LES PROCURATIONS !

1. **DEMANDE EN LIGNE SUR : www.maprocuration.gouv.fr**
2. Saisissez votre demande de procuration puis rendez-vous en Gendarmerie pour faire valider votre procuration
3. Une fois que vous avez reçu la confirmation par courriel que votre procuration est validée par la Gendarmerie et la Mairie, informez votre mandataire qu'il pourra se rendre dans votre bureau de vote pour voter à votre place.

Vendée Numérique

Les réponses à vos questions sur :
www.vendeenumerique.fr

123 Bld Blanc
85 000 LA ROCHE SUR YON
02 51 44 20 40

➲ *En prévision de l'arrivée de la fibre à Chaillé-les-Marais, les travaux de vérification et consolidation du réseau de télécommunication ont eu lieu sur la commune.*

➲ *La fibre devrait être disponible au grand public pour la fin de l'année 2022.*

TARIFS **COMMUNAUX**

TARIFS DE LOCATION SALLE DU PRÉ-VERT 2022

LOCATION pour :	AVEC CUISINE / ~~SANS CUISINE~~	COMMUNE	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SVL	HORS CCSVL
Vin d'honneur / Congrès / Réunion		200 €	230 €	300 €
		140 €	160 €	190 €
Mariage / Banquet / Buffet-Bal		350 €	450 €	600 €
Forfait jour supplémentaire		60 €	80 €	130 €
Association / Bal / Spectacle		140 €	270 €	320 €
Association / Comité d'entreprise		280 €	380 €	500 €
Association (bar + sanitaires)		110 €	180 €	280 €
Particuliers (bar + sanitaires)		130 €	180 €	280 €
Sépulture (bar + sanitaires)		80 €		
Jour suppl. (bar + sanitaires)		30 €	50 €	100 €
Fête de famille / Baptême / Communion / Anniversaire de mariage…		350 €	450 €	600 €
ENTRETIEN				
Déduction en cas de 2 locations sur le même week-end avec ou sans cuisine		- 40 €	- 40 €	- 40 €
TARIF SPÉCIAL ASSOCIATIONS COMMUNALES (*2 premières utilisations*) : ➜ 70 € / Salles ➜ 100€ / Salles + cuisine ➜ 30€ / Bar + Sanitaires				
MATÉRIEL				
Percolateur		10 €	10 €	10 €
Sonorisation		20 €	20 €	20 €
Vidéo-projecteur		30€ / jour de location de salle		
Couvert *par lot de 25* (1 assiette + 1 assiette à dessert + 1 verre + 1 tasse à café)		0,20 € x …	0,40 € x …	0,40 € x …
Couvert *par lot de 25* (2 assiettes + 1 assiette à dessert + 2 verres + 1 tasse à café)		0,30 € x …	0,60 € x …	0,60 € x …
La tasse à café *par lot de 25*		0,05 € x …	0,10 € x …	0,10 € x …
Forfait utilisation des verres du bar		5 €	5 €	5 €
Forfait utilisation des verres (vin d'honneur)		5 €/100 - 10 €/200 - 15 €/300 20 €/400 - 25 €/500		
EAU (Relevé Compteur)		4€/m^3		
ELECTRICITÉ (Relevé Compteur)		0,20 € /KW		

LA SALLE DES ASSOCIATIONS

est à votre disposition GRATUITEMENT pour des réunions. Réservation auprès du secrétariat de la Mairie.

INFOS **COMMUNALES**

TARIFS LOCATION 2022

- Vin d'honneur / Sépulture..... 25 €
- Repas de famille ..... 51 €
- Repas de famille (non Chaillezais)..... 71,50 €

Il sera procédé à un relevé du compteur électrique avant et après manifestation.

LOCATION DES SALLES

- Les salles peuvent être louées à toute personne qui en fait la demande à la Mairie pour organiser un bal, une fête, un repas de noce, un vin d'honneur, un repas de famille ou autre…
- Concernant les sociétés locales : les salles doivent être demandées au moins 15 jours à l'avance.
- La sonorisation de toute soirée privée doit se terminer obligatoirement à 22h.

CALENDRIER DES FETES

Cette année encore, nous ne sommes pas en mesure de produire un calendrier des fêtes en raison de la crise sanitaire.

Si la situation venait à s'améliorer, nous ne manquerons pas de vous communiquer les animations qui se tiendront sur la commune par l'intermédiaire d'une brève papier distribuée avant l'été.

Les informations vous seront également transmises par les biais du site internet et de la page facebook de la mairie.

NOUVEAUTÉS AU CIMETIÈRE

1. QR CODE À FLASHER > vous pourrez ainsi connaitre en enregistrant le nom d'une personne inhumée, l'emplacement exact de sa concession.
2. Le règlement des cimetières est disponible sur le site internet de la commune : rubrique Mairie «Pratique» (Formalités courantes en mairie).
3. La reprise de concessions continue : La reprise de concessions engagée l'année dernière suit son cours. Cette année, ce seront les concessions situées aux emplacements G526, G528, G530, G530B, G534 et G536 qui feront l'objet d'une procédure de reprise. Des panneaux sont apposés sur ces dernières afin de prévenir les ayants-droits.

Valorisation de notre Patrimoine…

1. LES PLAQUES DE COCHERS : elles ont été installées en 1835 et sont restées en place jusqu'à la 1re Guerre Mondiale.

Suivant une loi française du XIXe siècle, ces plaques devaient être placées aux carrefours et en hauteur afin d'aider les cochers à se diriger.

La Municipalité a souhaité faire rénover la dernière existante sur la commune.

2. L'ÉGLISE DE CHAILLÉ : mise en valeur du clocher de l'église par un éclairage adapté.

TARIFS **COMMUNAUX**

NOUVEAU !

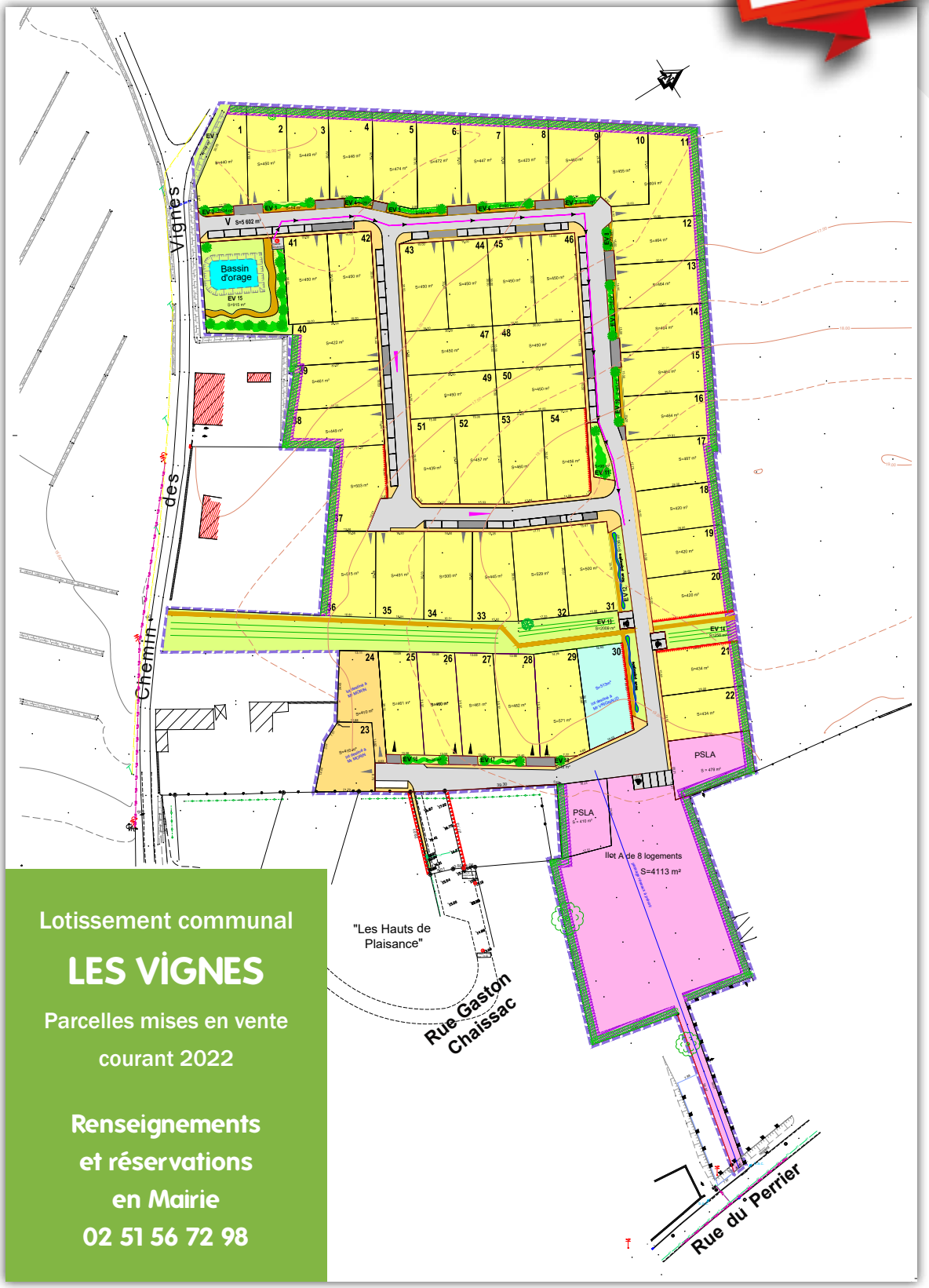

Lotissement communal

LES VIGNES

Parcelles mises en vente courant 2022

Renseignements et réservations en Mairie

02 51 56 72 98

LE MOT **DES ADJOINTS**

1 ADJOINTE

Laurence FARDIN

Responsable des Commissions :
Animation / Vie associative / Tourisme
Piscine / Espaces verts / Cimetières

Conseillère communautaire SUD VENDÉE LITTORAL :

- *Déléguée suppléante au Syndicat Mixte Sud Vendée Tourisme*
- *Déléguée Titulaire de la Société Publique Locale Sud Vendée Littoral Tourisme*
- *Vice Présidente de la gestion de l'écomusée de la Maison du Maître de Digues*
- *Membre du Centre Intercommunal d'Action Sociale*
- *Membre de la commission Lecture Publique / Culture / Musique*

L'année 2021 a été vécue de manière très particulière avec la Covid, le confinement, le déconfinement, les barrières sanitaires... Avec mes collègues du Conseil municipal, nous avons, tout au long de ces 12 mois, gardé en tête, votre bien-être et votre épanouissement sur notre commune. J'ai le plaisir de vous présenter les actions qui ont été menées par les différentes commissions et celles à venir...

ANIMATION / VIE ASSOCIATIVE / TOURISME

LES MARCHÉS D'ÉTÉ

Vous avez été très nombreux aux Marchés d'été et avez pu apprécier ce nouvel espace, la terrasse du Pré Vert.

L'ambiance festive était au rendez-vous grâce aux différents groupes proposés par la municipalité, aux associations volontaires qui ont tenu les stands (buvette, grillades, pâtisseries..) et aux producteurs, commerçants, exposants présents chaque mardi.

Notons au passage les belles prestations de la chorale du Jean-Baptiste et de monsieur LE MORE avec ses cerfs-volants.

FÊTE NATIONALE : 13 ET 14 JUILLET !

Nous avons eu le plaisir de constater votre envie de participer à la vie du village par votre présence nombreuse les 13 et 14 juillet ! Les sandwichs offerts par la Municipalité, les animations, la retraite aux flambeaux, le feu d'artifice, les structures gonflables ont fait la joie des grands et petits. Avec en nouveauté, un 14 juillet à l'étang du Sableau.

LA JOSÉPHINE

Pour la 2e année consécutive, la municipalité a souhaité participer à la marche de la Joséphine. Durant une semaine, avec vos tee-shirts roses, vous avez parcouru le sentier balisé par des bénévoles. Nous avons clôturé cette marche par le verre de l'amitié.

CÉRÉMONIES COMMÉMORATIVES

Certaines cérémonies ont du se tenir en comité restreint suite aux contraintes sanitaires.

Le 11 Novembre a été un moment solennel au Sableau et à Chaillé-les-Marais avec cette année, la présence de la chorale du Jean-Baptiste.

NOËL

- Cette année, la municipalité proposait pour la première fois un repas dansant aux plus de 70 ans. Du fait des mesures sanitaires, il a été reporté à une date qui sera fixée ultérieurement.
- Un colis a été offert aux plus de 80 ans par les élus du Conseil municipal.
- En calèche, le Père Noël est resté toute la journée du 23 décembre dans nos 3 bourgs et a récupéré au passage le courrier qui avait été laissé dans la boîte aux lettres qui lui était dédiée devant la mairie.
- Des ateliers avaient été organisés pour concevoir diverses décorations qui ont pu être admirées sur tout notre territoire chaillezais.

LE MOT **DES ADJOINTS**

Laurence FARDIN 1 ADJOINTE

LABEL "VENDÉE DOUBLE COEUR"

C'est avec beaucoup de plaisir que nous venons d'obtenir de la part du Département, le LABEL "VENDÉE DOUBLE CŒUR".

Nous faisons désormais partie des 10 communes vendéennes mises à l'honneur en récompense de notre investissement auprès des associations et pour notre riche bénévolat qui opère dans un esprit dynamique, d'entraide, de soutien et de développement.

ESPACES VERTS

AMÉNAGEMENTS

- Chaque année, nous investissons dans du mobilier urbain : vous avez pu en vous promenant, découvrir et apprécier les tables de pique-nique ou les bancs, au Sableau, place de l'église…
- La commission a travaillé avec le Conseil Municipal des Jeunes sur des aménagements au city-stade : un abri, un pare-ballons, une table de pique-nique et une table de ping-pong ont été installés.

- Embellissement du transformateur rue de la Vallée : Une initiative conjointe a eu lieu entre la commission Espaces verts, la commission Enfance-Jeunesse, le Conseil municipal des Jeunes, en partenariat avec Enedis et le Sydev (apportant chacun une subvention de 333,33 €). Une artiste-peintre a permis l'amélioration esthétique de ce transformateur.
- Aire de jeux à Aisne : Après un travail de plus d'un an, la nouvelle aire de jeux à Aisne, située Chemin du retour, vient d'être concrétisée.

FLEURISSEMENT

Améliorer l'accueil de la commune est l'une de nos priorités !

- Par le fleurissement des entrées et sorties de bourg réalisé en 2021 et fini en 2022 et l'entretien des espaces publics.
- En juin 2022, le concours de Villes et Villages fleuris revient. Nous avons obtenu la 2e fleur en 2019.
- En mars 2021, vous avez reçu dans vos boîtes aux lettres, un arrêté portant l'obligation d'entretenir devant chez soi. Nous comptons sur votre implication afin de donner une jolie image de la commune entretenue et digne.

  Si pour différentes raisons, vous avez des difficultés à nettoyer devant chez vous, merci de prendre contact en mairie.

TERRAIN DE TENNIS EXTÉRIEUR

Afin de profiter pleinement du terrain de tennis extérieur rénové depuis peu, nous avons fait installer un éclairage nocturne.

Le terrain de tennis est mis à la disposition gratuitement des habitants de la commune : voir informations sur le site internet de la mairie.

OPÉRATION "UNE NAISSANCE, UN ARBRE"

- Pour des raisons sanitaires, en novembre 2020, les enfants nés en 2019 n'ont pas pu planter leur arbre. Cette opération a eu lieu en juin 2021 au city-stade : 14 enfants sont devenus "Parrain" d'un arbre sur lequel a été accrochée une étiquette à leur nom.

- Nous avons renouvelé l'opération aux abords de l'aire de jeux à Aisne le 27 novembre 2021, avec 12 enfants nés en 2020.

Cette action est menée en partenariat avec la Région Pays de Loire qui subventionne partiellement l'achat des arbres.

COMMISSION PISCINE

La piscine municipale gratuite a pu être ouverte tout l'été avec l'obligation du passe sanitaire. On aura noté une fréquentation moindre.

NOS CIMETIÈRES

Vu l'expérience probante dans nos 2 cimetières, des tapis de sedum entre les inter-tombes ont été posés en novembre. Nous testons actuellement des tapis de thym.

Nous restons très vigilants sur l'entretien de nos cimetières.

En ce début d'année, au cimetière de Chaillé-les-Marais, 10 caves-urnes vont être ajoutées.

PROJETS

UNE NOUVELLE BIBLIOTHÈQUE

- Une équipe de bénévoles vous accueille et vous propose un grand choix de livres. En effet, tous les ans, la Municipalité budgétise 2000 € pour l'achat de nouveautés littéraires.
- Une bibliothèque est un lieu culturel indispensable sur la commune. Conscients que la structure actuelle est inadaptée de par ses locaux, nous avons pour projet de la transférer dans l'ancien bâtiment du Trésor Public.

  En début d'année, va se former un comité de pilotage qui travaillera à ce projet de nouvelle bibliothèque.

L'ÉTANG DU SABLEAU : son aménagement devrait intervenir courant 2022.

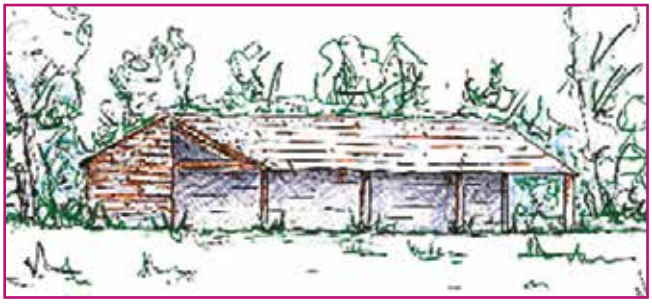

TOURISME

- Mettre en valeur notre territoire ! Telle est notre ambition menée conjointement avec Sud Vendée Tourisme : ainsi un projet d'implantation d'un restaurant est à l'étude.
- Une réflexion est également en cours afin de faciliter la circulation à vélo.

LE MOT **DES ADJOINTS**

2 ADJOINT

Fabien DELOURME

Responsable de la Commission
Voirie, réseaux et urbanisme
Membre de la Commission communautaire
Patrimoine / Bâtiments / Espaces verts / Voirie

TRAVAUX VOIRIES 2021

Avec les conseillers de ma Commission, nous avons recensé les différentes voiries nécessitant des travaux ainsi que les axes à sécuriser.

Il a fallu prioriser nos interventions afin de maintenir le budget que nous nous étions fixé lors de la Commission Finances. Nous nous y sommes tenus et voici quelques réalisations de 2021 :

VOIRIE DE MARAIS

Afin de conserver un état général correct, chaque année plusieurs kilomètres de réfection sont réalisés, sans oublier le curage et pieutage des fossés qui, sans entretien, subiraient l'affaissement des berges.

SUR CHAILLÉ-LES-MARAIS

- Création d'un espace de convivialité à la salle du Pré Vert, avec 20% de subventions reçues.

- Rue de l'An VII : réfection en totalité de la chaussée avec réaménagement en parking de l'accotement du délaissé de la rue de l'An VII.

  Notons également le déplacement du panneau "Stop" et la reprise du réseau d'eau pluviale.

  Un panneau "Voie sans issue" y sera implanté prochainement.

- La Groix : remise en état complète de la chaussée avec renforcement des accotements pour éviter les tassements.

- Le Pas de vaches : dans la continuité des travaux déjà réalisés, 50 mètres linéaires supplémentaires ont été refaits cette année, avec une modification de la pente pour le déversement des eaux de pluie.

AU SABLEAU

Rue du Moulin des Dames : création de bordures et de caniveaux avec la remise en état des accotements pour pallier le problème d'évacuation des pluies. L'objectif étant de remonter toute la rue afin de rejoindre les caniveaux déjà existants.

À AISNE

Chemin du Retour : des devis ont été réalisés en réfection de voirie et trottoirs en prévision des projets 2022.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

RUE DE L'AN VII

Il a été testé différents aménagements tels que îlots et écluses : leurs installations ont évolué pour tenir compte des doléances des riverains et des remarques formulées lors de la réunion de quartier.

La Commission Voirie et la Municipalité ont souhaité cette participation pour mieux comprendre les besoins des riverains et construire un projet au plus proche de leurs attentes.

Actuellement, un devis est en cours auprès du Département pour connaître nos possibilités en terme d'amélioration de sécurité ; il vous sera présenté, avant les réalisations, lors d'une prochaine réunion de quartier.

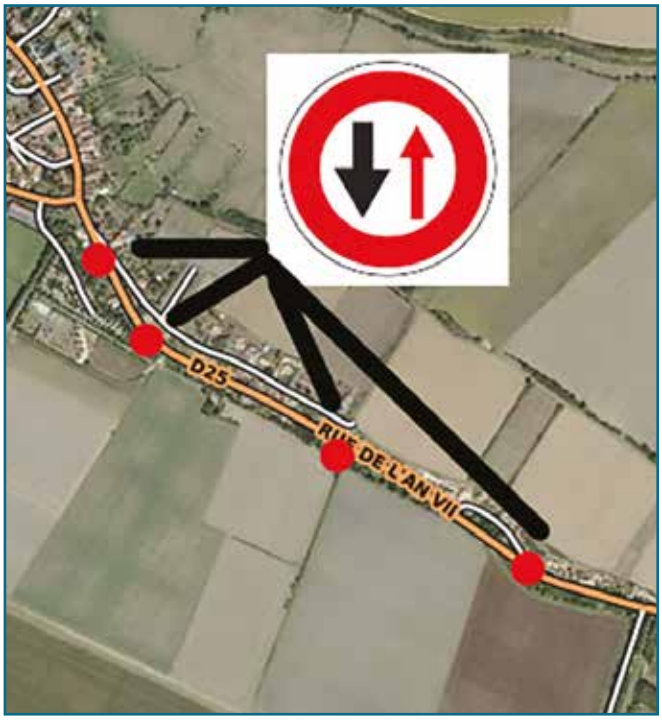

SIGNALISATIONS

NOUVEAUX PANNEAUX

- De nouvelles signalétiques ont été implantées pour faciliter et sécuriser certains lieux comme au lotissement rue Gaston Chaissac ou au Fief de la Croix III.
- La signalisation horizontale et verticale a été améliorée notamment par le remplacement de certains panneaux ou la remise en état des bandes peintes au sol.

PROJETS

- Rue de l'An VI : réfection de l'accotement allant de la boulangerie à la pharmacie.
- Rue du Pas Gazeau : mise en place d'un sens unique
- Rue du Perrier : essais de sécurisation routière dès l'entrée du village.

LE MOT **DES ADJOINTS**

3 ADJOINTE

Catherine DORMOY

Responsable de la Commission :
Enfance / Jeunesse / Affaires sociales
Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale
Membre des Commissions communautaires
Affaires sociales / Santé / Prévention seniors
Enfance-Jeunesse

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES (CMJ)

10 JEUNES ONT ÉTÉ ÉLUS EN OCTOBRE 2020 :
Marie-Alice, Léon, Mélyne, Oscar, Adélaïde, Nino, Emy, Lukas, Clémence et Gabriel

ILS ONT DÉJÀ MENÉ PLUSIEURS ACTIONS :

- Création d'un nouveau logo
- Rédaction d'un règlement intérieur
- Customisation du transformateur électrique, rue de la Vallée
- Aménagement autour du city-stade et rencontre avec les riverains
- Création d'un drapeau pour les commémorations
- Organisation d'une "Matinée Propreté"
- Participation à la cérémonie du 11 Novembre 2021
- D'autres projets sont en cours tels que l'organisation d'une boum...

UN FOYER DE JEUNES

Le Foyer des Jeunes a ouvert ses portes le 10 novembre dernier sous la responsabilité de Cindy AUGUIN, animatrice diplômée recrutée par la Municipalité, en mutualisation avec la Communauté de communes Sud Vendée Littoral. Depuis son ouverture, une quinzaine de jeunes fréquente ce lieu, dont 8 jeunes fidèles.

Un certain nombre de projets sont en cours d'élaboration dont un en lien avec le Conseil Municipal des Jeunes pour le mois de mars.

Cindy AUGUIN a répondu a un appel à projets du Crédit Agricole impulsé par l'agence de Chaillé-les-Marais. Celle-ci a ainsi alloué au foyer 4400 € pour aider à la réalisation de différents projets, dont le premier est le réaménagement des locaux !

Et, afin d'impliquer les ados dans le fonctionnement de ce foyer, l'association "LE MONDE DES JEUNES" (jeunes de moins de 18 ans) a été créée (avec affiliation au réseau national des "Juniors Associations"). Nous vous en dirons plus dans une prochaine édition...

Le foyer est ouvert aux collégien.ne.s Chaillezais.e.s les MERCREDIS et SAMEDIS de 14h à 18h.

UN RESTAURANT SCOLAIRE MUNICIPAL

La nouvelle Municipalité a souhaité municipaliser le restaurant scolaire. Ainsi, avec un cabinet d'avocats de Droit public, de nouveaux contrats de travail ont été signés avec Mesdames DUMASY et BAUDINET afin de ne pas les léser. Aussi, Mme GENTIS a été licenciée du Comité de Gestion mais pour être recrutée à temps plein, en qualité d'Agent administratif pour la commune.

POURQUOI MUNICIPALISER LE RESTAURANT SCOLAIRE ?

Depuis sa création, la cantine était gérée par une association, mais au fil du temps, celle-ci s'est essoufflée et le personnel s'est retrouvé seul face à son quotidien...

Cette municipalisation a permis au personnel de cuisine d'être désormais associé de manière effective à l'équipe d'animation de la pause méridienne.

UNE NOUVELLE COMMISSION "RESTAURANT SCOLAIRE"

a été créée. Les membres qui la composent sont : les élus, la Mme JARILLON (DGS), Mme PIZON (directrice du Pôle Animation), Mme DUMASY (restauratrice), 2 représentants des parents d'élèves et 2 enseignants.

⇨ **SA MISSION ?** Faire évoluer positivement ce temps de pause méridienne, mais aussi travailler sur le prochain restaurant scolaire prévu dans le futur pôle Enfance-Jeunesse-Parentalité.

⇨ **SES 1res ACTIONS :**

1. **Une formation de 2 jours** pour l'ensemble des intervenants municipaux sur cette pause déjeuner. Un retour d'expériences est prévu en septembre 2022 sur les pratiques appliquées auprès des enfants déjeunant au restaurant scolaire municipal.
2. **"LA CANTINE À 1 €",** mise en place pour une durée de 3 ans, est applicable selon le Quotient Familial. Cette disposition sera maintenue tant que l'État assurera les subventions qui financent ce dispositif.

LE CCAS (CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE)

Le CCAS a maintenu, encore cette année, ses missions d'aide auprès de la population.

CES AIDES S'EXPRIMENT DE DIFFÉRENTES MANIÈRES :

- En direction des familles par des aides : "Bons énergie", alimentaire, entre autres...
- Pour les enfants directement : Le CCAS a permis à 4 enfants de partir une semaine en vacances l'été dernier ; une expérience déjà vécue l'année précédente.

  De plus, M. le Maire, en partenariat avec le Maire de Luçon M. BONNIN, a permis que 2 enfants de la commune partent tous frais payés, 15 jours en vacances avec le Lion's club.

- Pour la population âgée de 70 et + : un registre recense les personnes qui souhaitent être enregistrées en "Vigilance" auprès du CCAS. Pour cela, il suffit de se faire connaître auprès de la mairie pour y être inscrit.
  Ce registre permet de répertorier les personnes isolées dans le cas d'événements climatiques ou pandémiques afin de les aider au mieux.
- Pour les personnes handicapées et âgées : nous étudions leur dossier de demande d'aide sociale afin d'évaluer la participation aux frais d'hébergement, soit dans un centre pour personnes handicapées, soit dans un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes.

Des projets sont en cours de réflexion et seront diffusés au plus grand nombre ultérieurement.

LE MOT **DES ADJOINTS**

4 ADJOINT

Bertrand DELATTRE

Responsable des Commissions :
Communication / Sécurité / Emploi / Recherche de subventions et démarches administratives / Plan communal de sauvegarde

Membre de la Commission communautaire Développement économique / Numérique

COMMUNICATION

En tant qu'élus, nous nous devons d'être à vos côtés en étant à votre écoute.

INFORMER c'est transmettre, COMMUNIQUER c'est échanger !

Au quotidien, nous nous obligeons à répondre à toutes vos sollicitations et vos attentes. Pour cela, avec l'ensemble des conseillers des différentes commissions, nous faisons évoluer les moyens d'y parvenir.

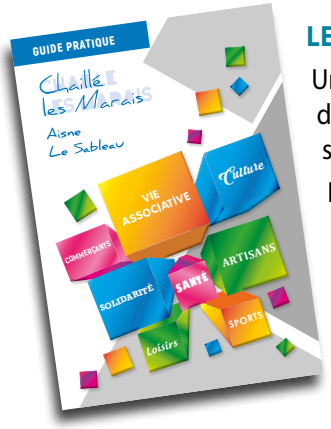

LE GUIDE PRATIQUE

Un guide pratique vous a été distribué dans vos boîtes aux lettres en septembre.

Nous voulions que les contacts communaux et intercommunaux, mais surtout que nos associations et professionnels locaux de tous secteurs d'activités soient visibles et priorisés dans vos recherches.

UNE PAGE FACEBOOK

Vous êtes plus de 830 ABONNÉS sur la page de la mairie. MERCI ET BRAVO !

- Complémentaire aux autres moyens de communication, ce réseau social nous permet d'être au plus proche de vous et réactif aux événements en les diffusant.
- Les conseils municipaux y sont retransmis en direct (avec une moyenne d'environ 800 vues) vous permettant de suivre les délibérations mais également de poser vos questions dont une réponse vous est apportée au conseil municipal suivant.

UN PANNEAU NUMÉRIQUE

- À CHAILLÉ, le panneau actuel va être déplacé devant la mairie pour qu'un panneau de nouvelle génération y soit implanté à la place.
- AU SABLEAU, c'est au niveau de la "machine à pains" que le même type de panneau se trouvera.

CÉRÉMONIES ET CONVIVIALITÉ

LES RÉUNIONS DE QUARTIER

Il nous faut échanger sur nos projets et ne pas attendre tous les 6 ans pour se rencontrer sur le devenir de notre commune.

2 réunions de quartier ont pu se tenir sur les sujets de la sécurité rue de l'An VII et la création du nouveau lotissement « Les Vignes ».

UNE CÉRÉMONIE CITOYENNE

Nous souhaitions rendre plus solennelle la remise de la première "Carte d'électeur" à nos jeunes citoyens par un instant républicain entraînant un échange avec les élus.

Ce fut chose faite le 24 mai 2021.

Nos jeunes sont les acteurs démocratiques de demain !

UN CADEAU DE NAISSANCE

La Municipalité a le plaisir d'aller à la rencontre des parents et de leur nouveau-né en leur offrant un cadeau de naissance.

12 ont été distribués en 2021 !

UNE CÉRÉMONIE DES NOUVEAUX ARRIVANTS

Prévue initialement en 2021, nous avons préféré la repousser à 2022 pour ne pas être sous les contraintes sanitaires.

L'objectif est de pouvoir profiter pleinement d'un instant de rencontre, d'échanges et de convivialité entre élus et population.

PROJETS

LA SÉCURITÉ

- Une police municipale ? En augmentation et non sans conséquence matérielle, physique et/ou financière, les actes de malveillance, les incivilités, les comportements routiers dangereux... nous poussent à avoir une réflexion générale sur cette thématique par la mise en place de dispositif sécuritaire, notamment envisager une police municipale.
- Le Plan Communal de Sauvegarde devra être revu en intégrant les nouveaux moyens de communication et d'alerte.

DÉMARCHES ET SUBVENTIONS

SUBVENTIONS REÇUES

Sur l'ensemble de nos projets, nous nous obligeons à rencontrer les financeurs et décideurs pour qu'ils puissent comprendre leur intérêt. Ce temps passé à la quête de subventions est aussi gage d'une volonté d'un budget maîtrisé et équilibré pour les années futures.

Il nous faut parfois être très réactifs, et avancer certains projets pour intégrer une subvention proposée. Tel a été le cas de la terrasse du Pré Vert dont nous avons pu profiter lors des marchés d'été.

SUBVENTION SITE INTERNET AVEC FRANCE RELANCE

Afin de mieux répondre à vos attentes, mais aussi afin de rendre Chaillé-les-Marais plus attractif pour nos touristes et futurs investisseurs, nous avons lancé dès septembre, une étude sur un nouveau site internet.

Cela nous a permis d'intégrer notre projet à une demande de subvention dans le cadre d'un Plan national sur la transformation numérique.

Initialement prévu fin 2022, il sera opérationnel fin janvier ou début février. N'hésitez pas à venir le consulter !

LE MOT **DES ADJOINTS**

5 ADJOINTE

Melissa DA SILVA

Responsable de la Commission : *Bâtiments*
Membre de la Commission communautaire
Patrimoine / Bâtiments/ Espaces verts / Voirie

Sans construction visible, le travail peut paraître moindre. Mais il n'en est rien ! car il faut faire face, être réactif et à l'écoute de besoins restés parfois sans réponse par le passé par manque de décision ou restés à l'étape de promesse...

Le travail d'équipe effectué en amont, avec les conseillers de ma Commission, les agents du service technique, mes collègues Adjoints et Monsieur le Maire a permis des concrétisations importantes pour notre commune.

2022 sera marquée par le début de certains travaux listés dans les projets.

TRAVAUX RÉALISÉS

L'ANCIEN LOCAL DU TRÉSOR PUBLIC

- Les locaux de l'ancien Trésor Public ont été rénovés (réfection des réseaux électriques, de distribution et d'évacuation d'eau) en vue d'accueillir les dentistes, le temps nécessaire à la réalisation de l'extension du cabinet existant situé rue de l'An VI.
- Ce bâtiment sera ensuite destiné à la future bibliothèque.

LA PISCINE

- Les portes du local technique et des sanitaires de la piscine ont été changées avant son ouverture.
- L'accessibilité PMR a été rendue possible par la création d'une dalle béton.

LA SALLE DE MUSIQUE

Divers travaux ont été réalisés : mise aux normes des sanitaires et changement du revêtement de sol.

LA SUPÉRETTE

La climatisation du bâtiment abritant la supérette et appartenant à la commune a été refaite à neuf.

LE LOGEMENT COMMUNAL RUE DU 8 MAI

Remplacement des baignoires par 2 cabines de douche.

PROJETS

- CABINET DENTAIRE : sa rénovation avec extension est prévue dès février, pour l'accueil fin 2022, de 2 dentistes.

- Salle omnisports : installation d'une nouvelle porte avec mise en place de barres anti-panique
- Salle de musique : changement des fenêtres du local sanitaire et création de rangements
- École primaire : nettoyage des façades
- Bâtiments communaux : entretien des chéneaux (gouttières collectant les eaux pluviales)
- Monument aux morts : rénovation du monument aux morts du Sableau
- Local de stockage : création d'un local de stockage derrière le dojo.

L'ÉGLISE

Il nous faut aussi penser à la conservation de notre patrimoine notamment de nos églises.

Une réflexion est menée avec le Département et la Région à ce sujet, avec la visite sur site des services compétents.

UN FUTUR RESTAURANT

Un projet structurant à plusieurs niveaux :

1. Il permettra de combler un service absent de notre commune.
2. Il impactera la vie économique locale.

Cela va se traduire par :

- une cuisine préparée avec des produits locaux,
- l'emploi de personnels et de saisonniers,
- un attrait touristique complémentaire afin de conserver sur place les touristes en visite,
- une offre supplémentaire pour nos hébergeurs professionnels.

D'autre part, son lieu d'implantation intègre la volonté de dynamisation du bourg où des aménagements de voirie à venir viendront la compléter.

Pensée et conçue avec des professionnels en concertation avec les possibles futurs gérants, sa construction est prévue au 2e semestre 2022 pour une ouverture fin juin 2023.

Sa budgétisation est basée sur les subventions attendues de l'État, de la Région et du Département permettant une location qui couvrira un peu plus les charges de la Commune, à l'instar de ce qui a déjà été fait pour la Supérette et la Boulangerie.

Ci-dessous, son futur emplacement : rue de l'An VI (face à la pharmacie)

VOS **NOUVEAUX AGENTS** MUNICIPAUX

AU SECRÉTARIAT ET À L'AGENCE POSTALE

Emmanuelle GENTIS

AU SERVICE TECHNIQUE

Hugues HERPIN
prend la suite de François BAUDRY

AU FOYER DE JEUNES

Cindy AUGUIN
animatrice

L'AGENCE POSTALE COMMUNALE

Depuis le 7 juillet, l'AGENCE POSTALE est devenue COMMUNALE.

- ⇨ La convention signée avec la Banque postale permet à la Municipalité d'en devenir gestionnaire, ce qui pérennise l'avenir de ce service sur notre territoire.
- ⇨ Désormais, la distribution des sacs jaunes s'opère au sein de l'Agence postale communale, sans contrainte de dates.
- ⇨ Subventionnée pour son agencement, l'emploi de guichetière l'est également, entraînant ainsi la création d'un emploi à temps complet, réparti avec la mairie qui prend en charge le restant salarial. Ainsi, nous avons recruté Emmanuelle GENTIS qui vous y accueille.
- ⇨ Autre avantage, un réel service au public puisque la Municipalité en fixe LES MODALITÉS D'OUVERTURE :
  - DE SEPTEMBRE À JUIN : du MARDI au SAMEDI..... 8h30 à 12h
  - En JUILLET-AOÛT : du LUNDI au VENDREDI..... 8h30 à 12h

  Fini donc les portes closes aléatoires et l'inadaptation des heures à celles du monde du travail.
- ⇨ Pour avoir une réelle continuité de service, les maires de La Taillée et de Chaillé ont mutualisé leur personnel afin de ne pas fermer leur Agence respective durant les congés.
- ⇨ Nous pouvons nous féliciter d'avoir désormais à Chaillé, cette Agence postale communale indispensable au lien social mais aussi à l'activité économique et touristique de notre territoire.

INFORMATIONS AUX PARENTS ET AUX ADOS

Je suis Cindy AUGUIN, animatrice au sein du Foyer des jeunes, ainsi qu'à l'Accueil de loisirs pendant les vacances scolaires.

1. Durant les périodes scolaires, le Foyer est en OUVERTURE LIBRE : les ados de Chaillé-les-Marais, Aisne et le Sableau viennent et partent comme ils le veulent.

Les horaires d'ouverture sont de 14h à 18h, les mercredis et samedis.

J'accompagne les jeunes dans leurs envies du moment : jeux de société, billard, baby-foot, création, projets de leurs choix…

2. Durant les vacances scolaires, le Foyer est mis à disposition des ados venant à l'Accueil de loisirs. Les horaires sont les mêmes qu'à l'Accueil de loisirs : 7h30 à 18h du lundi au vendredi.

Je leur propose des activités en fonction d'un thème choisi lors de la préparation des vacances. Les jeunes inscrits à l'Accueil de loisirs de Chaillé-les-Marais peuvent découvrir de nouvelles activités et rencontrer de nouvelles personnes.

Je suis également "PROMENEUR DU NET" qui fait partie du réseau départemental de la Vendée.

PROMENEUR DU NET, C'EST QUOI ?

La démarche Promeneurs du Net est un dispositif national déployé en France dès 2012 pour assurer une présence éducative sur Internet.

C'est un professionnel de la jeunesse (éducateur, animateur, travailleur social…) qui assure une présence éducative sur internet dans le cadre de ses missions habituelles.

Il est employé par une structure conventionnée avec la Caf qui met en œuvre le dispositif des Promeneurs du Net. Le Promeneur établit une relation de confiance avec les jeunes de son territoire sur les réseaux sociaux, en se présentant toujours à visage découvert.

OBJECTIF ? Répondre aux préoccupations des jeunes et leur proposer de participer aux événements de la structure afin de tisser du lien, de favoriser l'accès aux droits…

A ce titre, ma présence sur Facebook sert à assurer une continuité éducative en ligne, et à être à l'écoute des jeunes et des parents qui le souhaitent.

C'est à vous de faire la démarche de demande d'amis. Merci.

L'ÉCOLE PUBLIQUE

UNE RENTRÉE PRESQUE "NORMALE"

DES MESURES SANITAIRES EXCEPTIONNELLES

Même si la situation sanitaire reste compliquée à ce jour, la rentrée de l'école a pu cette année s'effectuer dans des conditions plus "normales" et nous nous en réjouissons.

Ainsi, les parents ont de nouveau pu accéder aux classes de l'école maternelle, les premières réunions se dérouler en présence de toutes et tous, les élèves de l'élémentaire quitter les masques avant les vacances de Toussaint, etc. Pour le reste, il nous faudra sans doute continuer de nous adapter pendant quelques temps encore. Malgré tout, cette année scolaire verra le retour du marché de Noël de l'école, les sorties pédagogiques hors de la classe ont repris, des rencontres sportives avec les écoles partenaires verront le jour au printemps. Pour ce qui est des classes de découverte, il nous faudra encore être patient.

MODIFICATION DES HEURES DE CLASSE

Si on met de côté la situation sanitaire, cette rentrée a été également marquée par une légère modification des heures de classe, afin d'augmenter de 10 minutes le temps de la pause méridienne et permettre aux élèves de manger dans de meilleures conditions au restaurant scolaire.

Ainsi, les élèves de l'école ont désormais classe les lundi, mardi, jeudi, vendredi, de 8h55 à 12h et de 13h40 à 16h35.

L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- Cette année, l'école accueille 4 nouveaux enseignants.
- A cela s'ajoute le recrutement de 2 nouvelles AESH (Auxiliaires de vie scolaire accompagnant des Elèves en Situation de Handicap), maintenant ainsi leur nombre à 5 sur l'ensemble de l'école.
- Enfin, 2 jeunes en service civique se sont engagés pour, notamment, faire vivre la bibliothèque de l'école, aider aux charges administratives et accompagner les élèves et les enseignants au quotidien. L'un a déjà débuté sa mission, l'autre rejoint l'école après les vacances de Noël.

LE PROJET D'ÉCOLE

- D'un point de vue pédagogique, le Projet d'École, entre dans sa dernière année d'application et ses actions prévues devront forcément s'adapter à la situation sanitaire.

INFOS PRATIQUES

Directrice : Johan JOLY

1 Rue Jules Ferry

85450 CHAILLÉ-LES-MARAIS

02 51 56 71 03

mail : ce.0851152@ac-nantes.fr

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE
voir page 65

- Pour mémoire, il est centré sur l'enrichissement du "climat scolaire", le développement d'un usage réfléchi du numérique et l'ouverture culturelle et artistique pour les élèves. Plusieurs actions dans ces domaines devraient voir le jour cette année.

LES EFFECTIFS

- Nous n'avons accueilli que 180 élèves en comparaison des 197 de l'année passée.
- Nous disposons toujours de 11 classes mais sommes préoccupés à moyen terme par une baisse prévisible des effectifs dans l'optique de la conservation de ces 11 classes.

DU POINT DE VUE MATÉRIEL

- La Municipalité a poursuivi son investissement dans du matériel numérique dans le cadre d'un plan sur 3 ans. Ainsi, les 11 classes de l'école sont désormais équipées d'un Vidéo Projecteur Interactif (VPI).
- De plus, la Municipalité a financé l'achat d'ordinateurs portables pour les élèves, afin de renouveler le matériel informatique à disposition des élèves.

MERCI !

Nous souhaitons enfin remercier chaleureusement les membres de l'Association de Parents d'Élèves pour leur soutien sans faille ainsi que les représentants élus des parents d'élèves pour leur engagement et leur implication au service de toutes et tous.

Nous remercions également l'équipe municipale pour sa capacité d'écoute et le soutien qu'elle nous apporte au quotidien.

L'équipe enseignante

INTERVENTIONS À L'ÉCOLE

SENSIBILISATIONS...

1. AUX DANGERS D'INTERNET

A l'initiative de la Gendarmerie et en coopération avec les enseignants, les élèves de CM2 ont été sensibilisés à l'usage et aux dangers d'internet.

Après un travail en classe, c'est le MDL-Chef Raphaël MILLUY de la brigade de Gendarmerie de Chaillé-les-Marais qui est venu à leur rencontre. Profitant d'un test de connaissance, les bases d'utilisation d'internet : la vigilance, la civilité, la responsabilité et la communication avec les parents, leur ont été ainsi transmises.

Toutes et tous se sont investi(e)s et ont obtenu le "PERMIS INTERNET". Félicitations à eux ! Et merci aux enseignants et aux gendarmes pour le travail effectué en amont.

2. À LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Une opération a été mise en place en partenariat avec la Communauté de communes Sud Vendée Littoral, pour prendre conscience des dangers de la route : avec une partie théorique et une autre par la pratique en vélo.

ÉQUIPEMENTS

Toujours dans le but d'accompagner les élèves dans leur scolarité, la Municipalité a réalisé plusieurs aménagements, comme :

▸ Dotation d'une classe informatique mobile : un caisson de charge et rangement comprenant 13 ordinateurs.

▸ Installation de 3 vidéo-projecteurs interactifs (VPI) supplémentaires.

▸ Pour plus de sécurité, implantation d'un visiophone à l'entrée avec une ouverture automatisée ; ceci permettant de filtrer les accès et faciliter la mise en contact avec un personnel.

▸ Même si le manque de places est toujours un fait, le parking a été normé par un marquage au sol afin d'éviter d'en perdre.

FRANCE SERVICES À CHAILLÉ LES MARAIS

À QUOI ÇA SERT ?

- À l'heure où le tout numérique prend de plus en plus de place dans notre quotidien, les animatrices de France Services sont à votre disposition pour vous informer, vous orienter vers le bon interlocuteur ou vous accompagner dans toutes vos démarches en ligne en toute confidentialité dans les domaines de : *l'emploi, la santé, le logement, la famille, la mobilité, les droits, les démarches pour les pièces d'identité ou les cartes grises et permis de conduire…*
- France Services se déplace aussi en itinérance dans certaines communes sur le territoire du Sud Vendée Littoral à : la Caillère-Saint-Hilaire, Mareuil-sur-Lay, la Tranche-sur-Mer et à Saint-Michel-en-l'Herm.

2 ANIMATRICES

- Pour vous orienter vers le bon interlocuteur
- Faciliter l'utilisation des services en ligne
- Prendre des rendez-vous avec les administrations
- Vous aider dans les démarches administratives en ligne

ÉQUIPEMENTS EN LIBRE ACCÈS

Ordinateur, imprimante, scanner, photocopieuse sont mis à votre disposition.

LES SERVICES DISPONIBLES

Permanences hebdomadaires ou mensuelles sur rendez-vous avec : la Mission Locale, la conciliatrice de justice, le conseiller mobilité de l'atelier Méca Sud Vendée, l'Adile 85, la juriste du CIDFF, la travailleuse sociale de la CAF, le conseiller impôts de l'équipe mobile de la DDFIP.

ACCUEIL

43 bis rue du 11 Novembre
85450 CHAILLÉ-LES-MARAIS
02 51 56 70 88 / 06 31 90 67 53
Du lundi au vendredi
8h45 - 12h15 / 13h - 16h30
franceservices@sudvendeelittoral.fr

LE CONCILIATEUR DE JUSTICE

Un problème de voisinage ? Un différend entre administrés ?

LE CONCILIATEUR DE JUSTICE PEUT VOUS AIDER !

Le conciliateur de justice est un auxiliaire de justice bénévole. Son rôle est de trouver **une solution amiable** à un différend entre une ou plusieurs parties, qu'elles aient ou non déjà saisi un juge. Il peut être désigné par les parties ou par le juge.

Le recours au conciliateur de justice est GRATUIT. La solution qu'il propose doit être homologuée par la justice.

Sur la commune de Chaillé les Marais, **M. Jacky MOTHAIS**, conciliateur de justice, vous accueille tous les 1ers et 3e mercredisdu mois à la MAISON FRANCE SERVICE sur rendez-vous au 06 88 94 29 42

ADMR pour tous, toute la vie, partout

ENFANCE ET PARENTALITÉ — SERVICES ET SOINS AUX SÉNIORS — ACCOMPAGNEMENT DU HANDICAP — ENTRETIEN DE LA MAISON

Depuis plus de 70 ans, l'ADMR propose des services à domicile pour tous publics (ménage, repassage, aide à la toilette, courses, téléassistance, répit pour les aidants..), mais aussi pour la famille avec notamment la garde d'enfants à domicile.

Notre association ADMR se tient à votre disposition pour tous renseignements sur les services.

Les devis sont gratuits et les prestations ouvrent droit au crédit d'impôts de 50%.

Nos 30 salariées sont les piliers de notre association. Elles sont venues en aide à 300 personnes durant l'année 2021. Grâce à notre réseau, elles peuvent bénéficier de formation (handicap, Alzheimer, petite enfance...) qui, en plus de leur savoir-faire personnel, leur apportent de nouvelles compétences professionnelles.

Nous sommes 19 bénévoles qui avons choisi de donner un peu de notre temps pour gérer l'association, visiter les personnes âgées et encore organiser des animations. Nous vous invitons à nous contacter et à venir nous rencontrer.

Contact : Comité de secteur ADMR Marais Littoral 85400 LUÇON

02 52 61 47 47 / maraislittoral@admr85.org / www.admr85.org

Implantée sur le territoire **depuis 30 ans**, l'association **Actif Emploi** fait partie des structures de l'**Économie Sociale et Solidaire** qui partagent de fortes valeurs telles que l'utilité sociale, la coopération et l'ancrage local. Notre mission vise le **partage** et la **solidarité**, afin de mettre en œuvre une **économie respectueuse de l'homme et de son environnement.**

Notre objectif consiste à :

Favoriser le retour à l'emploi durable des personnes, à travers différentes missions de travail, exercées auprès de clients : Particuliers · Entreprises · Collectivités · Associations.

Un accompagnement individualisé est réalisé auprès des salarié(e)s en parcours, en fonction de leur projet professionnel.

Notre offre de service est adaptée aux besoins de chaque territoire et de ses habitants.

Services à la personne auprès des particuliers :

- Entretien de la maison (ménage, repassage, lavage de vitres…)
- Garde d'enfants âgés de plus de 3 ans
- Aide au déménagement
- Jardinage (tonte de pelouse, taille, désherbage)
- Petit bricolage (peinture, petite maçonnerie, montage de meubles)
- Etc.

ACTIF EMPLOI RECRUTE !

- Des **personnes en recherche d'emploi** pour leur proposer des missions de travail et un accompagnement individualisé.
- Des **administrateurs bénévoles** qui se reconnaissent dans les valeurs portées par l'Économie Sociale et Solidaire et souhaitent s'impliquer dans le développement de l'association, au sein du territoire.

Les + :
- **50 % de réduction d'impôts pour les clients particuliers** (selon la législation en vigueur)
- **Chèques Emplois Services Préfinancés acceptés**

Actif Emploi • Luçon

Pour plus d'infos, contactez-nous par téléphone au **02.51.27.95.59** ou par e-mail à **actiflucon@actif-emploi.com**

Notre site internet : **www.actif-emploi.com**
Retrouvez-nous sur **Facebook**

Mission Locale du Sud Vendée
PAYS DE LA LOIRE

Vous avez des jeunes dans votre entourage entre 16 et 25 ans, sortis du système scolaire avec ou sans diplôme, la Mission Locale Sud Vendée est là pour eux ! Ils pourront bénéficier d'un **accompagnement personnalisé** pour :

- ✓ **L'orientation ou réorientation :** élaboration du projet professionnel, informations sur les métiers.
- ✓ **L'accès à la formation** : recherches et choix de la formation la plus adaptée.
- ✓ **L'emploi :** divers ateliers pour les CV, lettres de motivation, préparation aux entretiens d'embauche, accès à des offres d'emploi, partenariat avec les entreprises, présentation de CV et suivi des candidatures.
- ✓ **La vie quotidienne :** logement, santé, transport…

La Mission Locale, c'est aussi : la mobilité internationale, le Service Volontaire Européen, les droits et la citoyenneté, la Garantie Jeunes…

La Mission Locale Sud Vendée propose des permanences sur les communes de Nalliers, L'Hermenault, St Hilaire des Loges, Maillezais, La Châtaigneraie, Luçon, St Michel en l'Herm, L'Aiguillon sur Mer, La Faute sur Mer, Chaillé les Marais, Mareuil sur Lay et Ste Hermine.

N'hésitez pas à prendre rendez-vous au 02 51 51 17 57 - contact@mlsv.fr
47 Rue André Tiraqueau 85200 Fontenay Le Comte

La Bibliothèque

La bibliothèque est un service communal public GRATUIT destiné à toute la population.

L'équipe renouvelée de la bibliothèque est heureuse de vous accueillir et vous conseiller sur ses collections. Vous découvrirez aussi ses 150 NOUVEAUX LIVRES, pour ENFANTS et ADULTES, récemment acquis.

OUVERTURE

19 Rue du 11 Novembre

Renseignement Mairie : 02 51 56 72 98

L'équipe de bénévoles vous accueille :

Mercredi ..... 14h30 - 17h
Samedi ..... 10h - 12h

RÉSERVER DES DOCUMENTS EN LIGNE

Sur le portail de la bibliothèque départementale de la Vendée : **www.bibliotheque.vendee.fr** consultez leurs catalogues de chez vous. Adressez-vous ensuite à la bibliothèque pour réserver l'ouvrage de votre choix.

VENDÉE LE DÉPARTEMENT

e-médi@

Médiathèque Numérique de Vendée

LE SAVIEZ-VOUS ?

Chaque UTILISATEUR de la BIBLIOTHÈQUE peut accéder aux RESSOURCES NUMÉRIQUES PROPOSÉES PAR LE DÉPARTEMENT !

Renseignez-vous à la bibliothèque

LA PAROISSE STE THÉRÈSE DES MARAIS

2021 a concrétisé l'installation de notre nouveau curé le Père Jean-Marie GAUDILLOT, dont l'immersion locale fut malmenée par la Covid-19.

- En juillet, le décès brutal du Père Louis MORANDEAU qui fut à notre service plusieurs années, nous a tous affectés.
- Le 14 novembre, les soeurs OBLATES de Ste Thérèse nous ont quittés pour se regrouper sur Rocques (à Lisieux), leur Maison-Mère. Nous les remercions chaleureusement, elles qui depuis 86 ans, accompagnaient notre quotidien de leur présence missionnaire.

Leur départ a rassemblé notre évêque et nombre d'élus sans qui, bien des réalisations au service de tous n'auraient pu se faire.

Leur maison à Chaillé va vivre une nouvelle aventure en devenant "LE LOGIS D'EMMA", un Centre d'Accueil familial pour de jeunes autistes.

- LA FÊTE PAROISSIALE nous a rassemblés comme chaque année, début octobre, et la joie de se retrouver était présente. Nous avons hâte de revivre sans contrainte les festivités habituelles.

PERMANENCE D'ACCUEIL AU PRESBYTÈRE DE CHAILLÉ

Du mardi au samedi de 10h à 12h
6 rue de la Roseraie à CHAILLÉ
02 51 56 70 29
Courriel : chaillelesmarais@diocese85.org

VOS SAPEURS-POMPIERS ET JEUNES SAPEURS-POMPIERS !

CONTACT
Capitaine
ROGER Jean-Noël
06 75 94 88 70

En fin d'année 2020, nous espérions laisser la crise de la Covid-19 dernière nous. Force est de constater qu'il va nous falloir vivre avec.

EN 2021

- Les formations, manœuvres et vie de caserne ont été perturbées avec des reports, des annulations et moins de convivialité. Vos sapeurs-pompiers se sont adaptés.
- Cette année a également été marquée par une nouvelle évolution des formations qui se déroulent maintenant davantage au niveau des Centres de secours. Je remercie tous les sapeurs-pompiers de Chaillé-les-Marais qui s'investissent dans la formation, pour les adultes comme les Jeunes Sapeurs-Pompiers.
- Après une baisse en 2020, l'activité opérationnelle est repartie à la hausse avec 220 interventions réalisées depuis le 1er janvier 2021. Classiquement, la majeure partie (80%) concerne du secours à personne.

Les décorés de la Ste Barbe

EN 2022 : UN NOUVEAU LOCAL

Un nouveau local sanitaire pour l'ambulance va être aménagé en début d'année prochaine par le SDIS dans notre caserne. Il permettra d'améliorer encore l'hygiène de ce véhicule de secours à personne et améliorera le confort de travail pour les équipes.

RECRUTEMENT !

Nous recrutons en permanence. Ainsi 5 nouvelles recrues nous ont rejoints cette année, ce qui porte à 32 l'effectif du Centre de secours.

Toute personne, entre 18 et 55 ans, peut nous rejoindre, : il suffit d'avoir envie d'aider son prochain et d'un peu de disponibilité. **SI TU AS 14 ANS,** tu peux rejoindre la section des Jeunes Sapeurs-Pompiers (JSP) des Pertuis.

N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONTACTER !

EMPLACEMENT DES DÉFIBRILLATEURS

Voici les 2 lieux où vous pourrez trouver un défibrillateur sur la commune :

- **Salle polyvalente le PRÉ-VERT**, rue de l'An VI, à l'extérieur près de la porte d'entrée, il est accessible 24h/24.
- **Salle du SABLEAU,** en façade, 5 bis rue de La Sauzaie. Accessible 24h/24 également.

INFORMATION IMPORTANTE A LA POPULATION

La sécurité des habitants est l'une des préoccupations majeures de l'équipe municipale. Ainsi, et conformément à la réglementation, **ce document vous informe des risques d'inondation sur la commune** et **des consignes de sécurité** à suivre si cela devait se produire.

Les bons réflexes
en toute situation

Préparez votre kit sécurité

- Radio à piles
- Lampes de poche (avec piles de rechange)
- Réserve d'eau potable et de nourriture
- Papiers personnels
- Médicaments urgents
- Vêtements de rechange
- Couvertures
- Matériel de confinement (gros adhésif, serpillère, etc.)

Ne téléphonez qu'en cas de danger vital
Libérez les lignes pour les secours

Evacuez ou confinez-vous
selon la nature du sinistre

N'encombrez pas les voies d'accès ou de secours

Informez-vous en écoutant la radio
et respectez les consignes données par les autorités

Laissez vos enfants à l'école en cas de risque imminent

Inondation terrestre

Chaillé-les-Marais est concernée par les inondations sur le secteur du Marais l'Abbé comprenant les fermes suivantes : Le Petit Logis, la Grande Cabane, la Bonde, le Gros Sillon, l'Asile, la Maison Neuve

AVANT

- Mettez hors d'eau meubles / objets précieux / produits polluants
- Coupez gaz et électricité
- Obturez les entrées possibles d'eau : portes, fenêtres,…
- Stationnez les véhicules sur des points hauts
- Préparez-vous à une évacuation éventuelle sur ordre des autorités

PENDANT

- Si la montée des eaux est brutale, gagnez rapidement un point haut (colline) ou montez à l'étage
- N'entreprenez une évacuation que sur ordre des autorités ou si vous y êtes forcés par la crue

APRÈS

- Informez les autorités de tout danger
- Apportez une première aide aux voisins
- Dans votre maison : aérez /désinfectez à l'eau de javel / chauffez dès que possible / ne rétablissez le courant qu'après avis d'un technicien compétent
- Evaluez les dommages et contactez votre assureur

CONTACT

La GENDARMERIE de CHAILLÉ-LES-MARAIS est ouverte :

⇨ Jeudi .....de 14h à 18h

⇨ Dimanche .....de 15h à 18h

⇨ En dehors de ces créneaux horaires, la prise de rendez-vous est indispensable

⇨ Pour tout contact, composez le **02 51 56 72 09**

et **le 17 en cas d'urgence**

En partenariat avec l'association des Maires de France, la gendarmerie a proposé aux élus une formation sur les violences

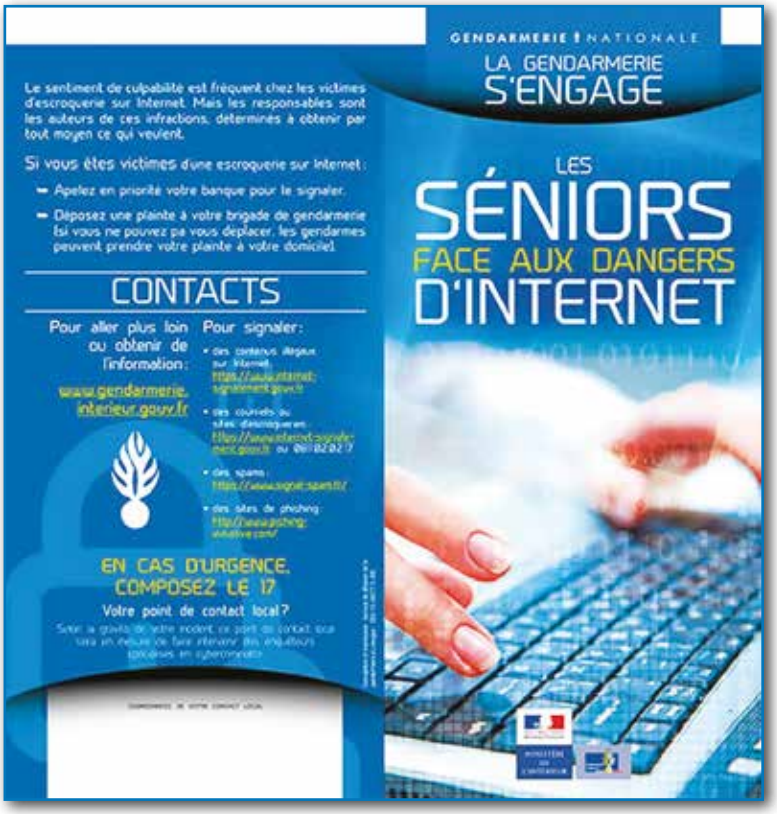

INCIVILITÉS !

Chaillé n'échappe pas aux incivilités et actes de malveillance comme : **les tags, les dépôts d'immondices, les dégradations ou les vols**, qu'ils soient commis au préjudice des particuliers ou de la commune !

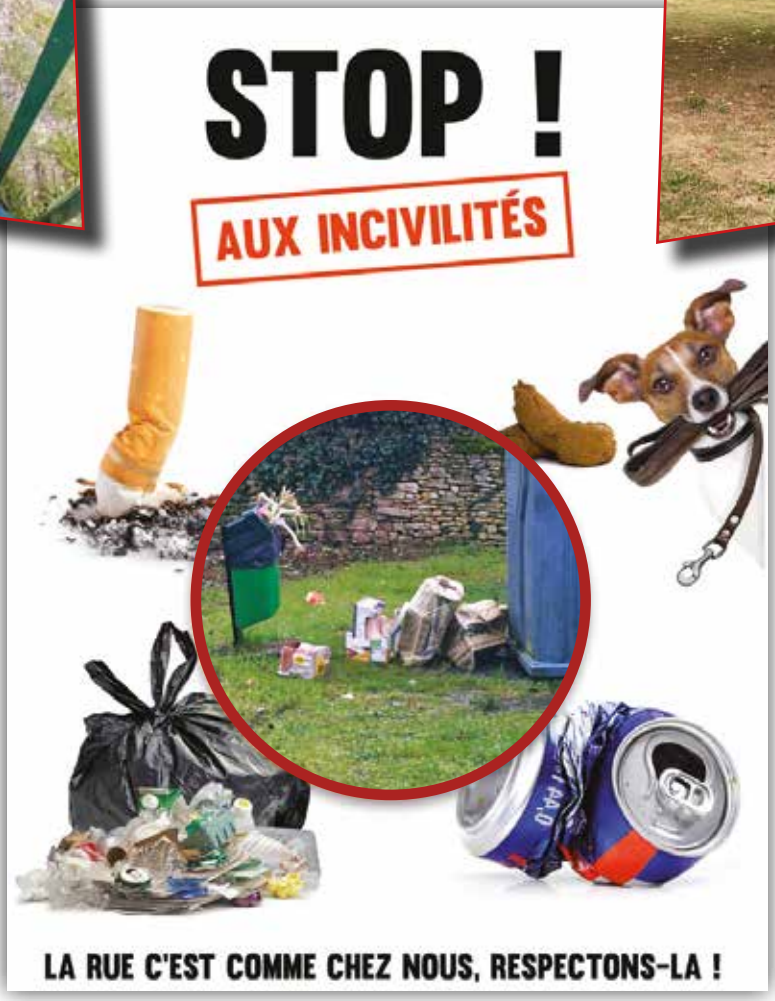

Si certaines peuvent être évitées, d'autres nécessitent un dépôt de plainte ; ce qui est fait de manière systématique.

Saluons au passage, le travail des GENDARMES qui ont permis l'interpellation de certains auteurs.

Tout cela a un coût tant sur le plan matériel qu'en charge de personnel car ce sont **les agents du service technique communal qui sont chargés de procéder aux ramassages ou aux réparations.**

Les élus interviennent également sur de nombreux différends de voisinage liés au bruit (travaux et animaux), aux brûlots (végétation et détritus) ou aux comportements déviants.

Nous tenions à rappeler que pour **bien vivre dans un lieu**, il faut d'abord le RESPECTER et y vivre en HARMONIE avec une simple ATTENTION aux autres.

L'augmentation des faits en tout genre, financièrement impactant pour la commune et la tranquillité de tous, incite la Municipalité à y porter une réflexion particulière.

NOS HABITANTS À L'HONNEUR

...Parce qu'ils ont du talent !

Théo VERMEULEN (à droite) lors de son passage dans TOP CHEF en présence du chef Philippe ETCHEBEST (2e à gauche)

Souvenez-vous ! Nous vous présentions déjà Théo dans le précédent bulletin. Et bien, Théo a encore une belle histoire à nous raconter cette année !

« Je m'appelle Théo VERMEULEN et j'ai 18 ans. Originaire du nord, j'habite à Chaillé-les-Marais depuis 10 ans maintenant. Suite à l'obtention de mon baccalauréat professionnel "Cuisine", j'ai été contacté par la production de la chaîne M6 pour participer au concours télévisé Objectif Top Chef. Après un refus de ma part l'année précédente, je décide de me lancer !

"OBJECTIF TOP CHEF"

[Objectif Top Chef est un concours culinaire télévisé réservé uniquement aux jeunes en formation dans le milieu de la restauration et aux amateurs n'ayant aucune expérience dans ce domaine.]

Après l'envoi de ma candidature, je passe un entretien téléphonique pour prouver ma motivation à ce concours. Suite à cela, je passe un autre entretien quasiment similaire au premier, mais cette fois-ci en visioconférence. Ce deuxième entretien est soumis à la productrice qui choisit les 108 candidats qui participeront à l'émission. Après 3 longues semaines, la production m'annonce que je suis retenu !

Vient ensuite une série d'entretiens téléphoniques pour en apprendre plus sur moi et mon parcours ; la production va même jusqu'à appeler mes proches pour en savoir le maximum.

C'est maintenant le moment de m'entraîner sur la première épreuve : réaliser un plat libre en 1 heure qui sera présenté au chef Etchebest ! Je m'entraîne pendant un mois, pour présenter mon plat "Carotte, café, oursin et langoustine" au chef. La production m'informe de mon jour de passage environ 2 semaines avant.

Le 31 mai, je prends la route avec mon papa, direction Léognan (Région Bordelaise). Après avoir acheté mes oursins sur le marché de Rochefort, j'arrive enfin sur les lieux du tournage. Là, commence une longue série de prises de caméra (mise de tablier, présentation, marche avec la cloche…). Suite à cela, la compétition est lancée !

C'est parti pour une heure d'épreuve intense. Tout se passe pour le mieux sans difficulté et j'arrive à réaliser ce que je veux. Je pars directement en interview pour environ 2 heures avant de passer devant le chef. A ce moment-là, la pression monte d'un cran mais la dégustation se passe bien et j'obtiens 4 étoiles sur 5 possible. Je retourne en interview pendant une heure, puis je rentre à la maison sans savoir si l'aventure se poursuit pour moi. J'apprends 2 semaines après que je vais en « battle » ! Je gagne à nouveau et j'accède donc à la finale de la semaine.

Arriver en finale de la semaine était mon objectif. Tout ce qui se passe après n'est que du bonus pour moi. Le niveau monte encore d'un cran. je me fais éliminer à la fin des 2 épreuves par Pascal (futur vainqueur du concours). Cette défaite ne fût pas très difficile à digérer car j'ai réalisé ce que je voulais. J'ai pris du plaisir à faire ce concours et comme je le dis, j'ai perdu face à plus fort que moi.

Cette expérience fût très enrichissante et qui sait, peut-être que dans l'avenir je retenterai ma chance dans ce concours.

"MEILLEURS APPRENTIS DE FRANCE

En plus de cette émission, j'ai participé à la finale nationale du concours « Un des Meilleurs Apprentis de France » (cuisine froide) au mois d'octobre. Ce second concours fût aussi très enrichissant et m'a donné plein d'expériences malgré la défaite.

Ces 2 défaites n'ont fait que me donner encore plus envie de participer à des concours de cuisine pour cette fois ramener la coupe à la maison !

Avec un tel état d'esprit, nul doute que la réussite sera au bout !

NOS HABITANTS À L'HONNEUR

Décidemment, les Chaillezais excellent en cuisine...

Cyril LIGNAC et Adeline NEGRET dans l'émission "Mon Gâteau est le Meilleur de France". Adeline présente son macaron géant !

Une belle aventure télévisée et la reconnaissance du talent de pâtissière d'Adeline.

« Passionnée de pâtisserie, poussée par mon entourage familial et mes amis depuis maintenant 6 ans environ, j'ai fini par m'inscrire au casting de l'émission "MON GÂTEAU EST LE MEILLEUR DE FRANCE" de M6 sans grande conviction ! Je me disais qu'il y avait tellement de personnes à faire comme moi que je n'avais pas de grandes chances d'y accéder. A ma grande surprise, j'ai été sélectionnée !

A la 1re épreuve, j'ai été convoquée à Angers où nous étions une centaine du Grand Ouest à se rejoindre pour passer devant un jury composé de Cyril LIGNAC, Louise PETITRENAUD, Pépée LE MAT et Merouan BOUNEKRAF.

4 GRANDS "OUI"

Ils devaient sélectionner 10 personnes ! J'ai eu l'énorme chance de remporter cette 1re épreuve avec 4 grands "OUI" avec mon macaron géant qui pour la petite histoire devait être au départ un entremet ! Mais la production m'avait téléphoné une semaine plus tôt, pour me demander s'il m'était possible de faire un macaron géant à la place de l'entremet. Dessert qui revient d'ailleurs beaucoup dans ce genre d'émission. Et c'est tant mieux parce que c'est ce que je préfère faire ! Et BINGO ! J'ai cartonné auprès du jury ! Me voici donc en route pour la 2e épreuve qui se déroule en région parisienne !

Cette 2e épreuve est bien plus éprouvante car là, on pâtisse devant les caméras braquées sur vous ! Mais je ne m'en sors pas si mal et ma tresse (thème de mon épreuve) est là ! Malheureusement cela n'a pas suffit, ma concurrente à ce duel l'emporte !

Mais ce n'est pas grave ! J'ai kiffé ! J'ai fait de merveilleuses rencontres dont celle de Cyril Lignac qui est très sympa ! »

LES CENTENAIRES DE LA COMMUNE

Le 20 DÉCEMBRE 2020, nous étions invités à l'Ehpad pour les 100 ans de Mme BRISSON !

Le 6 JUILLET 2021, c'est entourée de sa famille et amis que Mme HIBLOT fêtait ses 100 ans !

Elle nous a malheureusement quittés le 11 OCTOBRE dernier.

Nos pensées vont à ses proches.

Zoom

Sportez vous bien et plein de podiums à venir !

BENOÎT & CÉLIA
2 PASSIONNÉS DE SPORT AUTO

BENOÎT, 24 ans, carrossier peintre, et CÉLIA, 20 ans, assistante commerciale, sont tous deux passionnés de sport automobile depuis leur tendre enfance.

Ils se sont d'ailleurs rencontrés sur un slalom en 2015 lors de la première année de compétition pour Benoît.

Célia et Benoît pratiquent le slalom (épreuve se déroulant sur circuit) et la course de côte (se déroulant sur une route fermée de type montagneuse).

Ce dernier a commencé en slalom, à bord d'une Saxo VTS où il a été champion de France en 2016, puis a évolué en passant à la monoplace.

A ce jour, il possède une Dallara F305 avec laquelle il est arrivé "Vice-champion de France" des slaloms en septembre 2021 et "Meilleur jeune".

Il est également 1er de la Ligue Bretagne-Pays de la Loire, toujours en slalom.

De plus, Benoît joue aussi en haut du tableau lors des différentes courses de côte. En juin 2021, il s'est vu remporter la place de meilleur jeune sur une épreuve du Championnat de France de la Montagne.

Quant à Célia, roulant elle aussi avec une Saxo VTS, elle débute tout juste mais se voit devenir 1re féminine de la Ligue Bretagne-Pays de la Loire à l'issue de sa première saison en slalom. Elle a également fait un top 3 féminine en Championnat de France de la Montagne pour sa toute première course de côte !

Ces jeunes ont dû talent et la route est longue dans un sport où il faut toujours faire ses preuves au fil des saisons.

Ils se débrouillent par eux-mêmes pour financer leur sport. Aussi, ils sont toujours en quête de partenaires professionnels pour y parvenir.

Si vous souhaitez suivre leur aventure et/ou entrer en partenariat, n'hésitez pas à les contacter :

06 11 57 05 39 / celiadebe@icloud.com

Facebook "T.B - Sport Auto"

Vitia LESIEUR, Champion de France de Tumbling, est le 2e garçon à gauche

VITIA LESIEUR, LE TUMBLEUR DE CHAILLÉ !

Le samedi 4 décembre, l'équipe masculine de TUMBLING du club "Réveil de Rompsay Perigny" dont fait partie Vitia LESIEUR s'est déplacée à Saint-Étienne au championnat de France par équipes.

Vitia LESIEUR, entraîné par Olivier BASSIMON, est le plus jeune de l'équipe et de la compétition avec ses 10 ans. Il est scolarisé à l'école de Chaillé en classe de CM2 où il réside.

FÉLICITATIONS À VITIA ! Et des années futures qui laissent envisager d'autres titres !

MAIS QU'EST-CE QUE LE TUMBLING ?

Le terme "Tumbling" provient de l'anglais "To tumble" qui veut dire "culbuter". Discipline particulièrement acrobatique et impressionnante, les gymnastes effectuent une série d'acrobaties sur une piste dynamique nécessitant tonicité, coordination et confiance en soi.

La piste de Tumbling mesure 25 m de long par 2 m de large. Les gymnastes doivent y effectuer une série de 8 acrobaties consécutives se terminant par une "sortie".

Déjà en tête lors des qualifications, les garçons remportent l'Or et le titre de champion de France de Division Nationale 2, devant Le Mans et Thoiry. Vitia est CHAMPION DE FRANCE dans sa catégorie : une belle réussite pour ce jeune tumbleur permise grâce à son engagement, son travail et aux membres de son club (coéquipiers et encadrants) !

NOS HABITANTS À L'HONNEUR

Un GRAND BRAVO À MICKAEL FAUCHER pour son engagement sportif et solidaire !

Mickael FAUCHER parcourt la Vendée du Nord au Sud avec l'association "Baskets aux pieds" en faveur des enfants hospitalisés

« Je suis marié et papa de 2 filles passionnées par l'équitation, mon épouse est infirmière et moi, je travaille dans l'hôtellerie depuis toujours. Un métier passionnant et en constante évolution, mais qui ne laisse que très peu de temps pour soi.

Puis un jour, arrive le passage vers la quarantaine et l'envie de faire d'autres choses ou encore, de se défier. Avec notamment le déclic ou plutôt le défi de se remettre au sport et plus particulièrement, à la course à pied. L'aventure du Running a commencé par l'achat d'une paire de baskets afin de courir quelques kilomètres autour de la maison.

Puis au fil des rencontres et des partages, je me suis mis à courir un semi-marathon puis mon 1er marathon et un second... Les défis se sont transformés en moments de plaisir avec une envie de toujours aller plus loin, de découvrir de superbes régions et leurs paysages, mais aussi, de faire de belles rencontres…

Cette année 2021 aurait dû être chargée, malheureusement le Covid-19 est resté bien présent et se sont enchainées beaucoup d'annulations de course... Alors pour ne pas baisser les bras, je me suis donc lancé le défi de traverser notre beau département du nord au sud, en suivant la côte soit, 180 km en 2 jours !

AMBASSADEUR DE "BASKETS AUX PIEDS"

Un défi personnel mais pas que, un défi avant tout pour mettre en avant une association pour laquelle je suis "Ambassadeur", et ainsi récolter des dons afin d'investir dans du matériel.
Cette association s'appelle "BASKETS AUX PIEDS" : elle intervient dans les hôpitaux, auprès des enfants hospitalisés en offrant la possibilité de s'évader via des masques de réalité virtuelle avec la projection de films immersifs autour du sport. Ils interviennent déjà dans 14 hôpitaux en France.

https://www.basketsauxpieds.fr/

Ces enfants hospitalisés et souvent atteints de maladies graves comme le cancer, sont des Héros !!!

Nous devons absolument continuer à nous mobiliser et à nous dépasser pour eux ! Nos efforts physiques sont minimes à coté de ce qu'ils traversent...

J'ai encore quelques belles idées de défis, de projets… Et pourquoi pas organiser une course solidaire dans les rues de notre ville ? Et embarquer les Chaillezaises et Chaillezais dans l'aventure ? Cela pourrait être un très beau challenge pour 2022 !

Nous pouvons agir a notre niveau, souvent de façon simple… Et apporter un peu d'évasion à ces enfants qui n'ont pas la chance comme nous de courir. Bien à vous ! »

Mickael FAUCHER

Annie et Dominique CHARRIAU illuminent leur maison et leur jardin depuis plus de 10 ans !

AU SABLEAU, DOMINIQUE & ANNIE CHARRIAU décorent l'extérieur de leur habitation pour Noël et l'ouvrent au public de 18h à 20 h, tous les soirs.

C'est plus d'une centaine de sujets lumineux et 200 m de guirlandes à installer dans des scénographies différentes. Pour en arriver à ce résultat, ils débutent les installations mi-novembre.

Façade, toiture, les jardins, tout est fait pour émerveiller les visiteurs. Une maquette d'un village a même été reconstituée à l'intérieur de leur véranda.

« Ça fait plaisir de faire plaisir ! »
Ou « Voir un sourire et entendre un merci... »

C'est ainsi qu'ils expliquent leur raison d'ouvrir les portes de leur propriété.

Nous tenions à les honorer pour leur action et nous vous invitons toutes et tous en décembre 2022 à distribuer plein de sourires et de « merci » à Annie et Dominique en leur rendant une petite visite.

Les informations utiles vous seront transmises sur les réseaux de communication municipaux.

Zoom

NOS FÊTES À L'HONNEUR

MERCI !

...aux associations :
L'ANGUILLE CHAILLEZAISE, l'APE, TAC, FC2,
le GARDON VENDÉEN, LA CHASSE DU BOURG,
le TENNIS, LA LYRE CHAILLEZAISE, LES POMPIERS
qui ont tenu la buvette tout l'été...

... aux participants, exposants, chanteurs et la chorale du Jean-Baptiste...

...aux personnels administratifs et ceux du service technique, aux élus...

...et au public bien sûr !

Ensemble et avec l'implication de chacun, nous avons pu passer de beaux moments amicaux et festifs tous les mardis de juilllet-août !

Les 13 et 14 juillet !

MERCI !

...aux associations :
LES SABLOTINS, pour les préparatifs
LE JUDO CLUB CHAILLEZAIS pour le service

...à VENDELICE pour ses melons

...au Député Pierre HENRIET et
au Conseiller Départemental Arnaud CHARPENTIER,
pour leur présence

...aux POMPIERS et la GENDARMERIE
... au CONSEIL MUNICIPAL et au PERSONNEL COMMUNAL,
notamment les agents du Service technique,
pour leur participation

et pour l'animation, merci à :
monsieur LE MORE pour les prestations de cerfs-volants
GILOUTOF pour les structures gonflables,
MELI MELODIE pour l'intermède musical et
l'accompagnement rythmé du défilé aux lampions
KRYSTAL qui a su ambiancer la soirée,
mais aussi pour leur sympathie.

Petit clin d'œil à MARTIAL, monté sur scène en fin de soirée
pour une dernière chanson endiablée.

Et à VOUS ! qui avez répondu présents et fait en sorte que ces
13 et 14 JUILLET soient une vraie fête nationale malgré les
contraintes sanitaires.

LA JOSÉPHINE
COURSE ET MARCHE 100% FÉMININE

La Joséphine a su s'adapter et mobiliser beaucoup de communes de Vendée.

Ambassadrices de La Joséphine 2021 !

En parcourant la commune, vous avez intégré les 17 352 participantes de Vendée au profit de la LIGUE CONTRE LE CANCER et diffusé par la même occasion, l'information de la nécessité du dépistage du cancer du sein.

129 534,98 € !

Grâce à vous, La Joséphine 2021 a récolté un record de dons pour la recherche et la mise en place d'actions pour les malades. Un chèque d'un montant de 129 534,98 € a été remis le 22 NOVEMBRE à La Ligue contre le cancer.

Merci !

Nous tenions naturellement à vous remercier de votre engagement et vous convier à l'édition 2022, et toujours dans la bonne humeur ! Un double merci aux bénévoles qui ont finalisé et balisé le parcours. Rendez-vous l'année prochaine !!!

... EN ATTENDANT NOËL

MERCI et BRAVO !

Les 4 ateliers Décoration, proposés par la Commission Animation, ont rassemblé une soixantaine de personnes qui a pu, sous les conseils avisés de Nathalie, découper et peindre le bois recyclé.

Toutes ces créations ont égayé nos 3 bourgs durant les FÊTES DE NOËL.

Notons la participation de L'EHPAD Les PICTONS pour la confection d'écharpes.

La municipalité mettait à disposition le matériel nécessaire et le bois avait été récupéré ou donné pour l'occasion.

Mais l'énergie, la bonne humeur, la convivialité, c'est VOUS qui les avez amenées entraînant de nouvelles rencontres.

La balade en calèche avec le Père Noël faisait çà et là quelques arrêts sur nos 3 bourgs pour distribuer quelques friandises aux petits et mêmes aux grands.

Cette année, la Municipalité souhaitait offrir un repas dansant aux plus de 70 ans. Malheureusement, du fait des contraintes sanitaires, il a fallu l'annuler pour le reporter à une date ultérieure... Les personnes de plus de 80 ans ont eu la visite d'un membre du Conseil municipal venant leur offrir un colis.

par Michelle et Jacques SULTAN

LES USAGES LOCAUX

DANS LE CANTON DE CHAILLÉ-LES-MARAIS AU MILIEU DU XIXE SIÈCLE (suite)

Distance à garder pour la plantation des arbres à hautes tiges et des haies et pour l'établissement des fossés

Suivant que le plant est couché ou debout, la distance à laquelle la haie doit être placée varie.

Pour les haies à plant couché, la distance est ordinairement d'1 mètre de la propriété voisine ; elle est quelquefois plus considérable, rarement moindre. La distance légale est pourtant observée sans distinction à Chaillé.

La largeur du fossé est le plus souvent déterminée par l'usage ; elle est ordinairement d'1 mètre dans le bocage et dans la plaine, et de 2 mètres 66 centimètres dans le marais ; il n'y a point de largeur obligatoire dans notre canton. Pour certains cantons, tel celui de ***Chaillé****, la profondeur comme la largeur des fossés n'est pas déterminée par l'usage. Dans la plupart on doit laisser un espace que l'on appelle bottée entre la douve du fossé et la propriété voisine. La dimension de cet espace est de 41 centimètres à* ***Chaillé****.*

Les fossés des marais sont toujours présumés mitoyens dans notre canton. Un fossé commun ou mitoyen ne peut être comblé que du consentement des deux propriétaires, l'entretien est à frais commun. Si l'un des intéressés refuse de contribuer aux frais de curage ou de recalage, il devra renoncer à la mitoyenneté. Dans le marais, le ou les propriétaires d'un fossé d'écours (les fossés d'écours sont ceux qui servent à l'assèchement) ont le droit d'obliger les propriétaires des fossés inférieurs dans lesquels se déverse le leur pour joindre un canal d'écours, à les tenir en bon état.

Les concessionnaires de nouveaux dessèchements sont autorisés, par un usage constant et général, à appuyer leurs digues sur celles des dessèchements anciens.

Constructions et établissements pouvant nuire au voisin

On doit, en général, établir un contre-mur lorsque l'on construit des fosses d'aisances.

L'épaisseur à donner au contre-mur varie de 33 à 66 centimètres : elle est de 30 à 40 centimètres à ***Chaillé****. On doit faire partout excepté dans certains cantons, dont* ***Chaillé****, un contre-mur pour les dépôts de fumier et autres matières corrosives.*

On peut toujours en se conformant à l'article 662 du Code Napoléon, établir des cheminées dans un mur mitoyen.

Quand on construit une forge, un four, un fourneau ou tout autre établissement du même genre, on doit faire un contre-mur si l'on n'a pas laissé 15 centimètres entre le terrain voisin et la construction. L'épaisseur de ce mur doit être de 33 centimètres dans le canton de ***Chaillé****.*

L'usage oblige de laisser une distance pour les carrières dans certains cantons. Elle est de 41 centimètres dans notre canton. Pour d'autres il n'y a pas d'usage à cet égard.La distance à observer pour les puits est de 2 mètres à ***Chaillé****, elle n'est pas déterminée dans de nombreux lieux.*

Réparations locatives

On nomme réparations locatives toutes celles qui doivent être faites aux frais du locataire, colon ou fermier.

Le colon ou fermier doit faire refaire les couvertures tous les 5 ans. Par exception, il est tenu de les faire refaire tous les 3 ans dans les cantons de l'Hermenault, de Saint-Hilaire-des-Loges et dans quelques communes de ***Chaillé-les-Marais*** *; dans notre canton, lorsque le bail doit durer au moins 3 ou 5 ans.*

Les matériaux nécessaires aux réparations des couvertures sont, sans aucune exception, fournis par le propriétaire. Notre canton est le seul où dans tous les cas, la charge du transport des matériaux soit supportée par le propriétaire. Dans beaucoup d'autres, ce transport s'effectue aux frais du propriétaire, seulement quand le colon ou fermier n'a pas d'attelage. La distance à parcourir pour aller chercher les matériaux n'est pas déterminée sauf cas rares.

Partout où le colon ou fermier doit les réparations locatives ordinaires, il est tenu de faire blanchir les murs intérieurs qu'il a trouvés blanchis lors de son entrée. Il ne doit cette réparation que dans les limites tracées par l'article 1754 du C.N., à Rocheservière et à ***Chaillé-les-Marais****. Il doit faire faire dans la plupart des cantons conformément aux dispositions de l'article 1754 du C.N. le recrépiment du bas des murailles, à l'intérieur seulement.*

Les réparations des carrelages en général sont exigées. Dans la plupart des cantons, le nivellement du sol de l'habitation non carrelée est considéré comme réparation locative et mis à la charge du colon ou fermier. Il doit à sa sortie, laisser le sol parfaitement nivelé, à moins qu'il ne l'ait pas trouvé tel lors de son entrée .

L'entretien des tapisseries et des peintures ne sont pas des réparations locatives et ne sont dues qu'exceptionnellement par le locataire.

Congés

§ 1. Maisons

Le congé est la déclaration faite légalement par l'une des parties si elle souhaite que le bail cesse d'avoir lieu. Le délai du congé pour les maisons et portions d'habitation est presque partout de 3 mois. Pour les auberges, magasins, boutiques et ateliers, il doit être donné 1 an, 6 mois ou 3 mois à l'avance suivant les cantons. L'entrée en jouissance pour Chaillé-les-Marais a lieu le 24 juin pour les maisons ordinaires et le 29 septembre pour les bâtiments dépendant d'une exploitation agricole.

§ 2. Biens ruraux

*L'article 1775 du C.N. veut que le bail des héritages ruraux, quoique fait sans écrit, cesse de plein droit à l'expiration du temps pour lequel il est censé fait, c'est-à-dire qu'en aucun cas, lorsqu'il sagit d'immeubles ruraux il n'est nécessaire de donner congé ; nonobstant les dispositions de la loi, l'usage de donner congé, pour les baux à ferme, s'est établi dans un certain nombre de cantons sauf dans celui de **Chaillé-les-Marais**.*

Fermier et colon

§ 1. Entrée en jouissance

*Pour **Chaillé,** la date de l'entrée en jouissance dans les métairies, borderies, maisons avec terres et prés et terres détachées est le 29 septembre.*

Pour les prairies détachées, les dates d'entrée sont du 29 septembre au 2 février.

Pour les vignes, l'entrée en jouissance a ordinairement lieu aussitôt après la récolte.

Pour les marais salants, le 29 septembre ; même date pour les jardins et les pépinières.

*Dans notre canton, l'état des lieux peut être exigé par le colon ou le fermier dans un délai d'1 mois ; presque partout il est fait dans l'année. A **Chaillé,** il peut encore être fait après l'expiration du délai. Le bailleur peut, lui aussi, exiger ce même état des lieux pendant tout le cours du bail seulement dans notre canton.*

§ 2. Baux

Les métairies ou borderies s'afferment dans le département de la Vendée, soit à prix d'argent ou moyennant une redevance en grain, soit à la condition d'un partage de fruits : dans le premier cas, la convention s'appelle bail à ferme et le preneur fermier; elle prend dans le second cas le nom de bail à colonage partiaire, le preneur se nomme dans ce cas colon ou métayer.

*On rencontre des baux à ferme et à colonage dans tous les cantons. A **Chaillé,** les baux à colonage ne sont pas ou peu connus. Il en est de même pour les cantons de Maillezais, Luçon et Mortagne.*

La durée des baux est dans le département extrêmement variable; la période la plus longue n'excède pas 9ans, la plus courte n 'est pas au-dessous de 2 ans ; 3, 5, 6, 7 et 9 ans sont les termes les plus ordinaires

*L'assolement, c'est-à-dire la division des terres labourables en un certain nombre de soles devant être successivement soumises à la culture, est rarement bien déterminé. A **Chaillé,** il est triennal dans la Plaine et biennal dans le Marais, par exception triennal. Dans d'autres cantons il est triennal ou quadriennal et même annuel. Pour les maisons avec terres et prés et les terres détachées, l'assolement est le même que pour les corps d'exploitation ; dans le canton de **Chaillé**, c'est à partir de 6 hectares au moins de terre labourable.*

Jouissance

§1. Prés

Il existe dans la Vendée des prairies de trois espèces : les prés de fauche ou prés ordinaires, les prés gras et les prés-pâtures. Les prés de fauche sont ceux qui donnent une ou deux récoltes de foin et que l'on fait ensuite pacager. Les prés gras sont ceux que l'on fauche constamment et dont le produit est ordinairement consommé en vert à l'étable. Les prés de cette dernière espèce ne se rencontrent que dans certains cantons du bocage. Ils doivent, le plus souvent, leur fertilité à la proximité des toits et des ruages de la ferme dont ils reçoivent les égouts. Les prés-pâtures n'existent que dans le marais ; ce sont ceux dont la récolte ne se fauche pas et qui sont pacagés presque en tout temps.

*Les usages exposés ici ne sont applicables qu'aux prés de la première espèce. On doit cesser de faire pacager les prés pour **Chaillé,** le 2 février. Dans le canton l'obligation de faucher les prés est imposée au fermier seulement l'année de la sortie ; pendant le cours du bail, il dispose des prairies comme il l'entend sans pouvoir toutefois les défricher.*

*Le fermier qui pendant le cours du bail a créé des prés sur la ferme, peut les supprimer sans le consentement du propriétaire dans notre canton. Le délai après lequel les prés créés par le fermier devront être considérés comme prés naturels est très variable ; dans le canton ce sera après l'expiration du bail, dans le cours duquel ils ont été faits. Le colon ou fermier doit à **Chaillé** arracher les herbes nuisibles, ce qui n'est pas une obligation dans l'ensemble du département. Il est permis au colon ou fermier de notre canton de faire paître leurs moutons dans les prés, en toutes saisons ; pour une grande partie du département l'autorisation ou l'interdiction ne s'applique qu'à une partie de l'année.*

OFFICE DE TOURISME Sud Vendée Littoral

billetterie et services

ACHETEZ CHEZ NOUS C'EST PLUS SIMPLE !

- **Puy du Fou**, **O'Gliss Park**, zoos, aquariums, ... ;
- **Excursions en bateau** vers les Île (Ré, Aix, Yeu) ou Fort Boyard ;
- **Événements, concerts** comme lors la saison culturelle de la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral ;
- **Maison du Maître de Digues**, sorties nature, parties de pêche, visites guidées de producteurs locaux à pied ou en vélo, ...

Acheter aussi votre carte de pêche ou vos carnets de tickets de bus.

Plus d'infos sur notre site internet :
sudvendeelittoral.com/pratique/notre-offre-billetterie/

hébergeurs

RENCONTRONS-NOUS

Vous possédez un hébergement touristique classé ou labellisé ? **Rencontrons-nous lors d'une visite de courtoisie !**

Nous pourrons ensuite vous référencer gratuitement sur notre site internet et vous fournir de la documentation touristique.

*Pour rappel, **tout hébergement touristique mis en location saisonnière doit être déclaré en mairie.***

VOTRE CONTACT :
Karine CHAPELEAU
k.chapeleau@sudvendeelittoral.com

Plus d'infos sur notre site internet :
sudvendeelittoral.com/espace-pro/boite-a-outils/

L'OFFICE DE TOURISME AU SERVICE DES associations

L'Office de Tourisme offre la possibilité de **diffuser gratuitement vos événements et animations ouvertes à tous sur notre site internet** *(sauf assemblées générales, portes ouvertes ou réunions internes).*

Vos animations présentes dans notre base de données, **seront également diffusées sur d'autres sites web**, ainsi que dans des **agendas périodiques**.

VOTRE CONTACT POUR LA DIFFUSION :
Karine GIRAUDET
k.giraudet@sudvendeelittoral.com

Plus d'infos sur notre site internet :
sudvendeelittoral.com/espace-pro/fiche-vit/

Aussi nous sommes votre **relais privilégié** pour **gérer vos réservations ou la vente des billets des évènements** que vous organisez après signature d'une convention de partenariat.

VOTRE CONTACT POUR LA CONVENTION :
Alina ASKAROVA
a.askarova@sudvendeelittoral.com

Plus d'infos sur notre site internet :
sudvendeelittoral.com/espace-pro/mise-en-marche/

L'équipe de l'Office de Tourisme vous accueille toute l'année dans ses bureaux.

Vous aimez votre village ? Vous avez des coups de cœur ? Venez nous les partager !

Horaires d'ouverture des bureaux sur notre site internet :
www.sudvendeelittoral.com/notre-office-de-tourisme

CONTACTEZ-NOUS AUSSI...

PAR TELEPHONE
02 51 56 37 37

VIA FACEBOOK MESSENGER
SudVendeeLittoralTourisme

VIA NOTRE SITE INTERNET
www.sudvendeelittoral.com

Maison du Maître de Digues
Ecomusée

UN ECOMUSÉE INCONTOURNABLE !

- Vidéos, panneaux, photos, objets anciens, modules interactifs... vous permettront de tout comprendre sur le Marais poitevin **en autonomie** (*pas besoin de réserver, il suffit de regarder les horaires d'ouverture !*) **ou avec un guide** (*pour les groupes d'adultes ou d'enfants à partir de 10 personnes, sur réservation*).
- La visite dure environ 1h.
- Au cours d'une visite en autonomie, 2 options s'offrent aux familles :
  - Un livret-jeu pour les 7-12 ans
  - Un parcours guidé sur smartphone pour devenir « *Apprenti Maître de Digues* », grâce à l'application gratuite Baludik.

EN ÉTÉ, LE SITE S'ANIME

- Visites guidées avec guide en costume, ateliers pour enfant...
- Découvrez le programme des activités 2022 en vous inscrivant à notre Newsletter en allant sur notre site Internet : www.maisondumaitrededigues.fr

INFO PRATIQUES

7, Rue de la Coupe du Rocher
85450 CHAILLÉ-LES-MARAIS
02 51 56 77 30
info@mmd-maraispoitevin.fr

+ D'INFOS ET ANIMATIONS 2022 sur
www.maisondumaitrededigues.fr

OUVERT D'AVRIL À SEPTEMBRE

ENTRÉES : 5 € ou 3,50 € - Gratuit jusqu'à 18 ans.
Espace pique-nique sur place
Animaux non acceptés (sauf chien guide d'aveugle)

INCONTOURNABLES !

LES FÊTES DU FOUR !

LES 20 JUILLET ET 10 AOÛT 2022

Si vous ne connaissez pas encore cette fête, notez dès maintenant les dates dans votre agenda !

- Pendant cette journée festive, organisée par l'association de la Maison du Petit Poitou, **le four à bois est allumé pour y faire cuire le repas servi le soir. La spécialité à ne pas manquer est la tarte aux fruits !**
- L'après-midi est gratuite et festive : exposants, artisans, jeux en bois vous attendent à partir de 15h.
- **Le soir, sur réservation, vous pourrez déguster le repas cuit au four et assister à un spectacle** (*selon programmation*).

BIENVENUE À NOS NOUVEAUX PROFESSIONNELS

Pierre HENRIO

Véronique MAHÉ

AU CABINET DE DENTISTES

Un an après après avoir eu le plaisir de recevoir **Pierre HENRIO**, chirurgien dentiste, au sein du cabinet dentaire, nous avons de nouveau le plaisir d'accueillir en janvier, notre nouvelle dentiste, **Véronique MAHÉ**.

Ils exercent actuellement tous deux dans les locaux rénovés de l'ancien Trésor Public (en face de l'Agence postale) le temps nécessaire aux travaux d'extension du Cabinet dentaire existant 19 rue de l'An VI.

☞ 17 rue du 11 Novembre
✆ Pierre HENRIO : 02 51 30 79 06
✆ Véronique MAHÉ : 09 72 09 21 16

Samantha REALLAND

LES PTITS SIGNES
Nos bébés ont des choses à nous raconter

LANGUE DES SIGNES

Samantha REALLAND est animatrice en langue des signes.
Elle propose 12 ateliers thématiques d'1 heure,
avec 10 à 15 mots signés selon le thème choisi. Elle évolue avec des livres, des cartes, des jouets...
"Mon objectif est de faire découvrir une nouvelle langue tout en s'amusant et à sensibiliser sur l'handicap qu'est la Surdité !"

✆ 06 23 77 47 48 / contact@lesptitssignes.com / www.lesptitssignes.com

Elise GARAPON

Elise Garapon
Sophrologue

SOPHROLOGIE

INDIVIDUEL, FAMILLE, GROUPE

Elise GARAPON vous propose un accompagnement personnalisé pour la reconquête de votre bien-être grâce à une méthode de relaxation basée sur la respiration et la pratique d'exercices simples, dont le but est le relâchement des tensions physiques et psychiques. La sophrologie peut vous aider dans la préparation à la naissance, à un examen, dans le cas de douleurs chroniques, en période de stress lié au travail ou au quotidien, pour mieux vivre un deuil, une séparation, un changement, des troubles du sommeil, des crises d'angoisse, des phobies...

☞ 6bis, Rue du 8 Mai
✆ 06 63 90 41 28 / elisegarap@yahoo.fr / sophrologue-sud-vendee.com

ASSOCIATION
des COMBATTANTS PRISONNIERS DE GUERRE
des COMBATTANTS ALGERIE TUNISIE MAROC/OPEX
Section de CHAILLE LES MARAIS

CONTACT
Pierre GUICHARD, président
02 51 56 72 97
pierre.guichard5@orange.fr

BUT DES ACPG-CATM-OPEX ?

- ⇨ Assister aux différentes manifestations patriotiques.
- ⇨ Accompagner les membres de la section.
- ⇨ Nous sommes partenaires de l'ADCPG-CATM-OPEX de La Roche-sur-Yon, du FNCPG-CATM-OPEX, de l'UDAC, de l'UFAC et de l'ONAC-VG.

COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE

LA MORT D'UN HÉROS

« *La FNCPG-CATM s'associe à la peine des Français, suite au décès du Caporal-chef* ***MAXIME BLASCO****, MORT POUR LA FRANCE AU COMBAT, au cours d'une opération, dans la région de Gossi, à proximité de la frontière entre le MALI et le BURKINA-FASO, après avoir été touché par un tireur embusqué. Il avait 34 ans.*

Le Caporal-chef Blasco, tireur d'élite, avait le courage et le sens du devoir chevillé au corps. Ainsi, la nuit du 13 au 14 juin 2019, alors qu'il était gravement blessé au Mali dans l'attaque de l'hélicoptère "Gazelle" ciblé par des terroristes, il s'était illustré par le sauvetage de ses frères d'armes.

Depuis 2012, il avait accompli toute sa carrière au sein du 7e Bataillon de Chasseurs Alpins, le "Bataillon de fer et d'acier". De l'avis général, Max « C'était l'altruisme et le courage ».

Son action héroïque lui avait valu la Croix de la Valeur militaire avec Étoile de Vermeil et la Médaille Militaire, remise en personne par le Président de la République, en juin dernier.

La FNCPG-CATM partage la peine de ses proches et présente ses condoléances les plus attristées à l'ensemble du 7e BCA, à sa compagne, son petit garçon, sa famille, ses amis. »

L'ÉTOILE DES ARTS

CONTACT

Présidente, Nathy SENNHENN-AUBOIN ...07 82 81 47 89

letoiledesarts@gmail.com

L'Étoile des Arts n'a pas pu œuvrer pendant presque deux années pour vous proposer des manifestations comme "le Printemps des étoiles", "Happy Halloween" ou le Marché de Noël. Nous n'avons pas baissé les bras pour autant et nous suivons toujours les bénéficiaires de nos actions précédentes.

Le Marché de Noël

En décembre 2021, nous avons décidé d'organiser le Marché de Noël avec L'Acrylique du Marais, autre association avec laquelle nous avons l'habitude de partager ce fameux dimanche festif.

Avec plus d'une trentaine d'exposants, faisant la part belle à l'artisanat et aux Artistes, nous avons bravé ce Covid avec toutes les précautions préconisées et nécessaires le 5 décembre 2021.

En cette année 2022, nous vous attendons pour d'autres manifestations à venir et nous espérons que vous serez au rendez-vous de nos actions et de celles proposées par les associations du secteur qui animent notre beau marais.

Soyez heureux et n'oubliez pas comme le dit le slogan de notre association :

Ensemble, nous pouvons améliorer la vie de chacun !"

L'équipe de L'Étoile des Arts

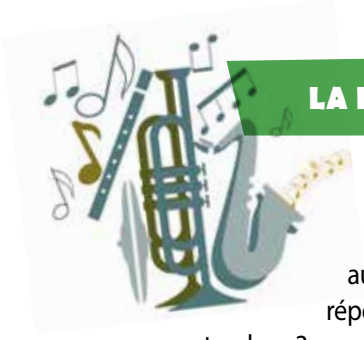

LA LYRE CHAILLEZAISE

CONTACT

Président, François AUTIN 02 51 56 72 92

3 NOUVEAUX MUSICIENS

Après des mois d'interruption suite au confinement lié à la Covid-19, les répétitions de musique ont repris début septembre. 3 nouveaux musiciens sont venus rejoindre les rangs de l'harmonie :

- → Oscar LALONNIER au saxophone alto,
- → Annie ALLARA à la clarinette
- → Elien MASSONNEAU aux percussions entraînant une légère hausse des effectifs.

La Lyre chaillezaise remercie la municipalité pour le renouvellement de la subvention en 2021 permettant de maintenir l'équilibre financier de l'association, ainsi que pour la rénovation de la salle annexe à l'auditorium incluant aussi la création d'un coin toilettes.

Notre association a participé à la tenue de la buvette lors du dernier marché d'été le 31 août nous apportant un substantiel bénéfice. Une partie sera réinvestie dans l'achat d'instruments de musique.

L'harmonie de Chaillé et l'école de musique intercommunale mutualisent les instruments et autres accessoires à chaque fois que cela est possible permettant à tous de profiter de ce partenariat.

▶ Un concert est prévu le dimanche 13 MARS 2022 à 15h à la salle communale du Pré Vert.

Le Président de la Lyre

NOS ASSOCIATIONS

Le Jean-Baptiste Théâtre de poche

CONTACT

44 rue du 11 Novembre.....02 51 56 78 78

www.theatrelejeanbaptiste.fr

www.cc-sudvendeelittoral.fr

LE THÉÂTRE JEAN-BAPTISTE, C'EST :

- Une salle intérieure de 75 places
- Un théâtre de verdure extérieur de 300 places
- Une salle d'exposition
- Des lieux adaptés aux animations artistiques...

OUVRIR LES ARTS ET LA CULTURE À TOUS

⇨ Le théâtre le Jean-Baptiste est un lieu intercommunal qui sert la Culture et les Arts à travers diverses disciplines : le Théâtre, la Musique, la Danse, Le Chant, la Peinture, la Sculpture, la Lecture depuis une trentaine d'année.

⇨ Crée par Hervé LABORI avec le soutien de Pierre MÉTAIS, ancien Député de la Vendée, ce lieu offre un théâtre de poche de 75 places et un théâtre de verdure de 300 places.

⇨ La programmation s'adresse à tous les publics, des écoles aux maisons de retraite.

⇨ Des ateliers de Théâtre, de Lecture et la Chorale permettent à chacun de trouver un loisir épanouissant. Des conférences y sont animées.

⇨ Des peintres, sculpteurs y exposent leurs créations comme Yves BAUDRY, Bertrand CATHERINE ou le dessinateur syrien,Najah ALBOUKAÏ.

⇨ Des artistes s'y retrouvent en résidence pour préparer leurs spectacles. La scène a vu défiler nombre de musiciens et de chanteurs comme Jeanne CHERHAL, ou Valérie BOSTON qui s'est illustrée auprès des choristes de Nagui dans "N'oubliez pas les paroles".

⇨ L'association du Théâtre le Jean-Baptiste nécessite un engagement bénévole important. Ainsi une vingtaine de bénévoles se relaient pour permettre un bon fonctionnement avant, pendant mais aussi après les manifestations, (1600 heures de bénévolat/an). Près d'une centaine d'adhérents soutiennent cette association qui incarne intrinsèquement le théâtre.

⇨ PROCHAINEMENT : venez fouler le sol de ce théâtre atypique pour y écouter la lecture de textes qui parlent des "luttes au féminin" pour la journée de la Femme, et en juin, vibrez avec des lettres d'Amour. Fondez en émotions devant les œuvres de Christian GIL, Danielle FILÂTRE ou Nicole MORIN.

⇨ Les expositions sont ouvertes aux publics tous les dimanches.

Osez l'aventure et poussez les portes de notre théâtre : faites votre choix avec notre livret de programmation !

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

CONTACT

Noëla L'HOTELLIER, présidente 06 30 66 35 77

ape.chaillelesmarais@orange.fr

www.facebook.com/groups/351492252000903

C'EST QUI ?

L'APE c'est avant tout une équipe de parents bénévoles motivés, volontaires et sympas qui est vouée à collecter des fonds lors des différentes manifestations tout au long de l'année et à fédérer les familles autour de ces événements.

Les bénéfices permettent d'apporter un soutien financier aux projets pédagogiques des enseignants comme des voyages et visites scolaires ou encore un abonnement à un magazine par classe, profitant ainsi à tous les enfants !

QUEL EST SON BUT ?

Pour l'année scolaire 2020-2021, l'APE a pu apporter son soutien à l'école à l'ensemble des projets à hauteur de plus de 2000€.

A VOS AGENDAS 2022 !

- Soirée Pizza..... vendredi 4 FÉVRIER
- St Patrick.....samedi 19 MARS
- Opération P'tit Dej.....date à définir
- Kermesse de fin d'année .....3 JUILLET

SOUTENEZ L'APE !

- En devenant membre de l'APE, vous intégrez l'association et participez à l'organisation des différentes actions menées tout au long de l'année. Chaque membre participe selon son temps disponible.
- En devenant bénévole, ainsi vous nous donnez un petit coup de pouce lors des manifestations selon votre temps et vos disponibilités. Toute aide est la bienvenue!!
- En participant aux différentes actions, en venant passer un moment convivial lors d'une manifestation ou en achetant de bons produits lors d'une vente.
- En effectuant un don. Nous rappelons que la totalité des bénéfices engendrés sert uniquement à soutenir nos enfants !
- Nous remercions sincèrement toutes les personnes qui de près ou de loin ont contribué à la réussite de nos événements et nous comptons sur vous tous, cette année encore, pour permettre à cette belle association de vivre !!!

Toute l'équipe de l'APE vous souhaite une très belle année 2022 avec beaucoup, beaucoup de joie !!!

La folle équipe de parents dévoués !

Comité des FÊTES

CONTACT

06 23 26 32 61

cdf.chaillelesmarais85450@laposte.net

LE NOUVEAU BUREAU
depuis le 1er octobre 2021

Le président ..... Cédric CHAPITREAU

La vice-présidente ..... Aude REININGER

La secrétaire ..... Laurence THIBAUD

La vice-trésorière ..... Aurélie CHATELAIN

Le trésorier ..... Cyril BOISSINOT

Le vice-trésorier ..... Kevin BRILLET

A VOS AGENDAS 2022 !

- 5 MARS 2022 : voyage organisé au Salon de l'Agriculture de Paris
- 23 JUILLET 2022 : soirée "Le marais fait son show"

Vous aussi participez à nos côtés pour faire vivre notre commune. Nous acueillons toutes celles et ceux qui souhaiteraient être bénévoles lors de nos manifestations.

Affiches, flyers, panneau numérique, site internet et page facebook mairie vous informeront sur ces 2 événements chaillezais !

LE CLUB DU 3e AGE LE FIL D'ARGENT

CONTACT

Christiane MASSIOT 02 51 56 29 32

Adhésion pour l'année ..... 10 €

UN CLUB EN SOMMEIL...

Le club a été en sommeil pendant 20 mois, avec arrêt complet et obligation d'annuler toutes les activités, repas, sorties, voyage, concours de belote, rencontres du jeudi...

Durant cette période, 9 adhérents sont décédés, dont 2 membres du Conseil d'Administration : Bruno ANTONNELI en 2020 et Marie-Françoise MERCIER en 2021. Robert GAUTREAU de Moreilles adhérent et bénévole pendant une trentaine années, et Jean DRUILLOLE de Luçon sont également décédés en 2021.

EN 2021, NOUS AVONS PARTICIPÉ À :

- le 12 AOÛT : Pique-nique à l'ilot de CHAILLEZAIS avec le passe sanitaire.
- le 23 SEPTEMBRE : Reprise des rencontres le jeudi à la salle le Pré Vert avec le passe sanitaire.
- le 10 DECEMBRE : Sortie surprise avec passe sanitaire suivie de quelques projets.
- Annulation des 2 concours de belote de septembre et de novembre, beaucoup trop de contraintes sanitaires imposées, ne nous permettaient pas d'accueillir sereinement les amateurs de belote pourtant très impatients de se retrouver.

En attendant des jours meilleurs, prenons soins de nous, de vous, et des autres. Espérons que 2022 sera plus favorable à tous !

NOS ASSOCIATIONS

LE GARDON VENDÉEN

Notre association est composée de 105 adhérents, soit 18 adhérents supplémentaires en 2021 !

Suite à la démission du trésorier-président, un Conseil d'Administration a eu lieu le 5 juin 2021 pour le vote du bureau (à huis-clos selon les règles sanitaires).

Les administrateurs et le bureau du Gardon Vendéen vous souhaitent une bonne et heureuse année 2022 !

CONTACTS

section-concours-du-gardon-vendeen

LE NOUVEAU BUREAU
depuis le 5 juin 2021

Président, Bernard MERIOT 02 51 56 76 47

Vice-Président, Stéphane NORIGEON 06 24 04 53 92
stephtisteph@hotmail.fr

Secretaire, Martine SÉNÉCAL 06 70 04 17 02

Trésorier, Fred TEXIE 07 87 22 87 40

Vice-trésorier, Francis NORIGEON 07 85 24 33 10

A VOS AGENDAS 2022 !

- Assemblée générale.....date à définir
- Loto salle du Pré Vert.....février
- 3 lâchers dont 1 de grosses truites à l'étang de la Fromentière ..... mars et avril
- Vide Grenier au Sableau..... juin
- 2 compétitions speciales "adhérents" en individuel et par équipe de 2 ("américaine") Lieu a définir
- Marché d'été ..... en juillet ou août

L'ensemble de ces manifestations restent sous réserve des obligations sanitaires.

L'ANGUILLE CHAILLEZAISE

85450 CHAILLE LES MARAIS

Amis pêcheurs,

L'ANGUILLE CHAILLEZAISE avance malgré les problèmes sanitaires que le COVID nous inflige. En 2021, toutes les manifestations n'ont pu se faire comme les lâchers de truites ou la soirée spectacle.

Nous avons enfin pu tenir la buvette du Marché d'été le 17 août à Chaillé-les-Marais.

Nous espérons qu'avec le temps, l'année 2022 sera meilleure pour nos manifestations.

Le 5 NOVEMBRE dernier, nous avons dû faire en urgence une Assemblée générale extraordinaire (*Nous nous excusons pour les personnes qui n'ont pas reçu leur convocation. Merci de nous suivre sur notre page facebook "languille chaillezaise"*) pour voter les nouveaux statuts de la fédération et effectuer les élections du nouveau bureau, choses qui n'avaient pas pu se faire l'année dernière.

Cette année, les restrictions nous imposaient l'obligation du passe sanitaire et le port du masque. Nous remercions les personnes présentes ce jour-là. Nous avons donc voté les statuts de la fédération et le nouveau bureau.

CONTACT

languillechaillezaise@orange.fr

Le Président : Joseph GIRAUD.....06 18 20 55 37

LE NOUVEAU BUREAU
depuis le 5 novembre 2021

Le Président.....Joseph GIRAUD
Vice Président .....Damien PLANCHET
Trésorière.....Bettina BAUDINET
Vice-trésorier.....Guillaume RICHARD
Secrétaire.....Marion CANTIN

A VOS AGENDAS 2022 !

Si le COVID ne nous l'interdit pas...

- Assemblée Générale.....1re quinzaine de février
- Alevinage comme chaque année
- Reprise de l'École de pêche (très demandée) en mars
- Lâchers de truites
- NOUVEAU ! Mise en place d'une Section Compétition
- GROS PROJET 2022-23 monté par la Fédération frayères à brochets sur 2 lieux à Chaillé-les-Marais

FC2 Sud Vendée
Football club cantonal

FC2 EST LABELLISÉ !

- Pour cette saison, le FC2 Sud Vendée comptant + de 360 licenciés est labellisé FFF pour son école de football, féminine et Futsal. Il détient également le label "SPORT SANTÉ PAYS DE LA LOIRE" visant à la promotion de la pratique dite de loisirs.
- Créé en 2012, le club s'est depuis développé et structuré avec un effectif de 17 salariés (ETP = 17) dont 6 emplois CDI.

DES PARTENARIATS

La professionnalisation de l'association a permis de développer des partenariats avec le milieu scolaire en particulier. Les éducateurs interviennent sur

- le temps scolaire pour la dispense de l'EPS
- le temps périscolaire : animation de la pause méridienne et garderie
- le temps extra-scolaire : interventions dans différents Centres de loisirs du territoire.
- dans des écoles de sports des communes voisines,
- dans les EHPAD
- à la Maison d'Arrêt de Fontenay-le-Comte via le partenariat avec le Comité Départemental Olympique et Sportif de la Vendée pour la dispense du sport pour les détenus.

Un vaste programme a été mis en place en septembre 2021, notre prise en charge des enfants a été réorganisée et repensée. le FC2 Sud Vendée a su identifier les problématiques et les freins à la pratique sportive mais également à l'adhésion à la vie associative. Ce qui implique des infrastructures d'accueil et sportives adaptées.

UN CONSEIL DE JEUNES

Il faut mettre la jeunesse locale au cœur du développement et de la structuration de l'association, car elle est source de propositions et active dans l'organisation de sa pratique sportive et extra-sportive.

Ainsi, un conseil de jeunes FC2 Sud Vendéen a été mis en place en juin 2021.

LE CLUB DE FOOT FC2 SUD VENDÉE

CONTACTS RESPONSABLES

Seniors : Hervé DEVANNE.....06 02 03 47 09
Féminines : Yohan COUE.....06 28 77 59 88
Ecole de Foot : Emilien ORVEAU.....06 71 57 97 71
Futsal : Maxime VALETTE.....06 72 80 14 00
Loisirs : Yohan COUE.....06 28 77 59 88

www.fc2sudvendee.fr

D'UN POINT DE VUE SPORTIF

- Le club a engagé pour cette saison 2021-2022 plus de 15 équipes dans les compétitions Départementales et Régionales
- Près de 100 jeunes, âgés de 5 à 10 ans, participent aux différents rassemblements entres clubs organisés par les instances du football.

JUDO CLUB CHAILLEZAIS

La saison 2020-2021 a été comme pour de nombreuses associations, rythmée par le contexte sanitaire. Les cours au sein du Dojo, n'ont pu avoir lieu toute l'année. L'activité sportive a pu reprendre en extérieur à partir du mois de mai, d'abord pour les plus jeunes, puis pour les adultes.

- Le Club tient à féliciter 2 de ses Judokas : Emmanuel CHARNACE pour son 3e DAN, Jean-Louis PETE, le Professeur, pour son 4e DAN qu'ils ont terminés et validés en novembre 2020.
- L'année s'est terminée par la présence du Club à la Fête du Village, organisée par la Commune. Le 13 juillet, les bénévoles du Club, qu'ils soient adhérents ou parents de judokas, se sont investis en tenant la buvette. Nous tenons à remercier les bénévoles pour leur bonne humeur, les Chaillezais et la Mairie. *Lire aussi page 38-39.*
- La saison 2021-2022 a bien commencé avec l'arrivée de nouveaux judokas. Nous espérons pouvoir en accueillir encore plus dans les semaines à venir.
- Un loto a été organisé le dimanche 12 décembre 2021 à la Salle du Pré Vert.

• La Coupe du Marais se déroulera le dimanche 5 JUIN !

Nous vous souhaitons une belle année sportive !

CONTACT

JUDO CLUB CHAILLEZAIS

1 bis, Rue du 8 Mai 1945

85450 Chaillé les Marais (salle du Dojo)

Jean-Louis PETE.....06 11 58 55 83

judoclubchaillelesmarais@gmail.com

SUR PLACE, AUX HEURES DE COURS :

Lundi.....à partir de 16h30

Mercredi.....à partir de 17h15

Vendredi.....à partir de 10h30

Samedi.....à partir 10h

fr-frfacebook.com/judoclubchaillezais/

ANCIENS COMBATTANTS ET SOLDATS DU CONTINGENT

CONTACT
Le Président Jean POITOU 02 51 56 71 48
poitoujean@orange.fr

BONSOIR 2021, BONJOUR 2022 !

- L'association compte 50 MEMBRES dont LE DOYEN DES ANCIENS COMBATTANTS du canton de la guerre 39-45 : René GOMARD, né à Chaillé-les-Marais le 1er décembre 1919 ! Il fut prisonnier et réside actuellement à l'EHPAD de Vouillé-les-Marais.
- 3 soldats du contingent (Soldats de France) : William DAVISSEAU (cuisinier à l'Ehpad de Chaillé-les-Marais), Victor DUPONT de Vouillé-les-Marais et Marc FREYMAN, nouveau Chaillezais venant de la région parisienne, sont venus dans l'association. Nous encourageons d'ailleurs toutes celles et ceux qui souhaiteraient nous rejoindre pour assister aux cérémonies et participer aux bons moments que nous passons ensemble...
- En 2020 comme en 2021, nous n'avons pas pu assister aux cérémonies patriotiques du 19 MARS, 8 MAI ET 11 NOVEMBRE pour cause de crise sanitaire, mais une gerbe a été déposée au Sableau et à Chaillé. Toutes les précautions d'usages liées au COVID ont été respectées.
- Quelques adhérents se sont retrouvés avec les précautions voulues, lors du pique-nique familial en juillet pour partager, amitié et souvenirs de jeunesse dans une très bonne ambiance.
- Le 11 NOVEMBRE : Les jeunes du conseil municipal (CMJ) pour la première fois ont accompagné les Anciens Combattants avec leurs 2 drapeaux ! Le Président a remercié cette jeunesse qui sera un jour la relève pour perpétuer la mémoire et les souvenirs du monde Combattant...

  N'oublions pas aussi la Municipalité qui a contribué a cette initiative.

- LE 19 MARS 2022 commémorera le 60e anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie. Les Anciens Combattants se souviendront et ne manqueront pas cette journée du devoir de mémoire.

COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE

Chaillezaises, Chaillezais, l'association vous offre ses vœux de joie, de bonheur et avec une bonne santé, pour partager les bons moments qui hélas, passent toujours trop vite...

TOURISME ANIMATION CANTONALE

QUI SOMMES-NOUS ?

Notre association "Tourisme Animation Cantonale" a été fondée en 2011, suite à la reprise de la compétence "Tourisme" par la Communauté de communes des Isles du Marais Poitevin (ancien canton de Chaillé-les-Marais) et de la dissolution de l'office de tourisme associatif.

Nous avons créé une nouvelle structure d'animation touristique, actuellement animée par une cinquantaine de bénévoles et autant de sympathisants, ayant pour objectif de faire découvrir nos villages, notre culture et nos espaces naturels.

ÉVÉNEMENT 2022 !

"UN SOIR À LA HUTTE" LES 5 & 6 AOÛT 2022

- **PLUS DE 100 BÉNÉVOLES** vous présenteront une scénographie
- **DURÉE :** 1h45.
- **L'HISTOIRE :** ce spectacle commence il y a 5 000 ans quand l'océan recouvrait l'ensemble du Marais Poitevin.
  Du travail des moines du X^{e} siècle, à l'arrivée d'Henri IV au XVII^{e} siècle, les rétrospectives de l'assèchement du marais se succèderont.
  Puis, ce sera la grande épopée de la vie des gens entre 1910 et 1950, au début de l'industrialisation. Les différents tableaux relateront des scènes de la vie quotidienne des habitants du marais : des travaux des champs en passant par l'école, la chasse, la pêche, le mariage, la féérie des danseuses menées par les bateliers... Nous vous raconterons la vie des huttiers, du lever au coucher du soleil.
- **OÙ ?** Les représentations se dérouleront sur et autour de l'étang du Sableau à Chaillé-les-Marais.
- **NOMBRE DE PLACES ASSISES :** 500 / Grand parking à l'entrée

CONTACT

02 51 56 78 24 - 06 61 49 70 86
contact@tac-sv.fr

LE BUREAU

Jean-Guy BLUTEAU	Président
Bernadette SERVANT	Vice-présidente
Dominique ALAITRU	Budget
Isabelle ROGER	Communication
Patrice MATHIEU	Finance
Danielle GRENAILLE	Intendance
Hubert TEXIER	Matériel
Caroline PILLON	Réseaux sociaux / Internet
Simon BLUTEAU	Technique
Aline MURS	Secrétaire

A VOS AGENDAS 2022 !

Si les mesures sanitaires le permettent...

- "Soir d'été sur la baie" ..... 21 juillet & 18 août
- Visite du gouffre de l'Ile d'Elle ..... 28 juillet & le 11 août
- La Crèche vivante ..... 17 & 18 décembre

Secours Catholique
Caritas France

LA FRATERNITÉ N'EST PAS UNE PROMESSE EN L'AIR, ENSEMBLE ON PEUT LA FAIRE

Les années passent et ne se ressemblent pas, hélas pour certains rien ne change. Maladie, petite retraite, accidents de la vie, autant d'occasions qui entrainent désespoir et pauvreté.

On ne l'imagine pas, mais autour de nous DES GENS SOUFFRENT, dans leur corps mais aussi dans leur cœur. Souvent les personnes se cachent, ne dévoilent pas leurs difficultés, ruminent en silence. Pour beaucoup il faut ravaler sa fierté et oser demander de l'aide. De toute manière ils n'ont pas le choix quand les factures dégringolent.

La seule œuvre caritative du secteur est le SECOURS CATHOLIQUE. Nous sommes sur « le pont, tenant la barre » tels les skippers du Vendée Globe, ne rien lâcher. Les bénévoles s'engagent dans cette mission d'accompagnement et de soutien. Il ne suffit pas de distribuer des victuailles, qui avec la crise sanitaire s'amenuisent… il faut écouter, réconforter afin de trouver ensemble des solutions. Evitons un naufrage social, cela passera par la fraternité au sein de notre territoire.

Au préalable, les personnes se rapprochent des ASSISTANTES SOCIALES qui étudient leur situation et jugent s'il y a lieu de nous les orienter. Il y a des aides alimentaires d'urgence, d'autres ponctuelles, des aides financières.

Chaque demande se concrétise par UNE RENCONTRE, une étude très précise des revenus et des charges. Cet été, nous avons permis à deux jeunes mamans et leurs enfants de partir en vacances à La Tranche sur mer. Quel bonheur de voir les petites filles courant sur la plage !

On constate, malheureusement que la qualité déplorable des LOGEMENTS, voire indigne, sans isolation, avec des appareils vétustes de chauffage, entraine un grand déséquilibre dans un budget déjà bien précaire. Le Secours Catholique « se bat » pour sensibiliser les propriétaires à lancer des travaux d'isolation (surtout que les aides nationales vont dans ce sens).

Le problème de MOBILITÉ est aussi un frein à l'embauche, pas de véhicules ou voitures en mauvais état, absence de permis, particulièrement chez les jeunes mères élevant seules leurs enfants. Pour répondre à toutes ces situations, il nous faut écouter, se tenir informé pour essayer d'apporter des solutions. La proximité de la MSAP est d'un grand secours, nous travaillons ensemble en étroite collaboration. Nous nous rapprochons aussi des maires, des CCAS.

LA BOUTIQUE nous donne l'occasion de rencontrer, d'échanger avec nos clientes de plus en plus nombreuses. Les personnes accompagnées peuvent s'investir au sein de notre groupe pour nous aider ; trier, vendre etc.

L'achat de vêtements de seconde main est aussi UN ACTE CITOYEN, contribuant à protéger notre planète et réduire la surconsommation. Le message est entendu avec une fréquentation plus importante.

NOS HORAIRES D'OUVERTURE :

LUNDI ET VENDREDI : 14h - 17h / 2e SAMEDI DU MOIS : 9h - 12h30

Notre conteneur reçoit vos VÊTEMENTS PROPRES, en parfait état afin d'être mis à la vente

➲ **POUR LUTTER CONTRE LA PAUVRETÉ, FAITES UN DON SUR : don.fondationcaritasfrance.org**

Que cette nouvelle année soit pour vous source de Joie et de Santé

SECOURS CATHOLIQUE DE CHAILLÉ-LES-MARAIS

43 rue du 11 Novembre à CHAILLÉ-LES-MARAIS / 06 33 45 83 85

TRANSPORTS SOLIDAIRES

L'association DÉPLACEMENTS SOLIDAIRES SUD VENDÉE LITTORAL regroupe des BÉNÉVOLES qui mettent à disposition, gratuitement, une partie de leur temps afin d'**accompagner les habitants de leur commune n'ayant pas de moyen de locomotion** afin de les aider à rompre l'isolement quel que soit leur âge.

L'Association DÉPLACEMENTS SOLIDAIRES intervient pour des besoins de TRANSPORTS OCCASIONNELS : faire des courses, aller chez les médecins, les professionnels para-médicaux, effectuer des démarches administratives, sociales, visites à des proches en structures hospitalières, rejoindre un arrêt de transport en commun, etc.

COMMENT ÇA MARCHE ?

La personne qui souhaite être accompagnée s'inscrit auprès de **la référente sur CHAILLÉ-LES-MARAIS** :

Brigitte BURGAUD 07 88 60 08 93

La COTISATION d'adhésion à l'association pour bénéficier de ces services : **4€/an/personne**

La personne qui a besoin d'un transport effectue sa **demande par téléphone au moins 3 JOURS à l'avance** auprès de la référente, qui proposera ensuite un chauffeur disponible.

Au retour de la course, la personne bénéficiaire s'acquitte d'une participation aux frais de déplacement pour l'utilisation du véhicule du chauffeur.

Chaque membre s'engage à respecter le règlement de fonctionnement en signant la Charte qui lui correspond. Les chauffeurs peuvent se rendre disponibles dans les créneaux horaires qui leur conviennent, du lundi au vendredi, mais restent maîtres de leur emploi du temps.

- Autres renseignements : adressez-vous au président de l'Association Déplacements Solidaires SVL : Bernard CHARRIER au 06 20 56 36 29 / bernardcharrier85@orange.fr

AUTRES TRANSPORTS COLLECTIFS

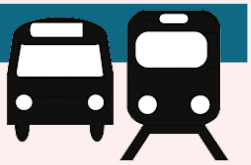

- **Ligne de bus avec SOVETOURS / + d'info sur : www.sovetours.com**
  - Ligne 540 : La Roche-sur-Yon <> Luçon <> Chaillé-les-Marais <> La Rochelle
  - Ligne 15 : La Roche-sur-Yon <> Luçon <> Fontenay-le-Comte
  - Ligne 150 : Les Sables d'Olonne <> Fontenay-le-Comte
  - Ligne 550 : Luçon <> Les Sables d'Olonne
- **Transports scolaires** gérés par la Région Pays de Loire Réseau **ALEOP** : **aleop.paysdelaloire.fr**
- **Lignes ferroviaires**
  - Gare de Luçon > La Rochelle
  - Gare de Luçon > La Roche-sur-Yon
- **Aire de covoiturage** au 1 Rue de l'An VI à Chaillé-les-Marais, parking de la salle su Pré Vert

RENCONTRES & RÉUNIONS...

Inauguration de la terrasse du Pré Vert

Gérard LARCHER, Président du Sénat,
en compagnie des Sénateurs de Vendée
Didier MANDELLI, Annick BILLON et Bruno RETAILLEAU,
et d'Anne-Marie COULON, Présidente des Maires de
Vendée, a rencontré les maires pour débattre
de la place des communes et des maires.

Arnaud CHARPENTIER, Conseiller Départemental
est sur le terrain à l'écoute des élus et des habitants.

Julien DENORMANDIE, Ministre de l'Agriculture,
était présent au carrefour des Maires.
Antoine METAIS, Maire de Chaillé, lui expose et
explique les spécificités et difficultés de l'agriculture
dans le marais.

Laurent HUGER, Vice-Président au tourisme CC Sud
Vendée Littoral visite l'Office de tourisme et
La Maison du Maître de Digues : présentation des atouts
de la commune, des projets ainsi que des animations
liés au tourisme.

Bruno RETAILLEAU, Sénateur,
échanges avec Arnaud CHARPENTIER, Conseiller
Départemental, Anne Marie COULON, Conseillère
Départementale et Présidente des Maires de Vendée :
présentation des projets communaux.

Jacqueline GOURAULT, Ministre de la Cohésion des
Territoires et des Relations avec les collectivités locales :
signature du contrat de Relance et de Transition
écologique avec la Communauté de communes Sud
Vendée Littoral

RENCONTRES & RÉUNIONS...

Commission FINANCE : Présentation du budget lors de la Commission des Finances représentée par l'ensemble du Conseil municipal

Réunion sur le projet PÔLE ENFANCE JEUNESSE avec **Brigitte HYBERT**, Présidente de la Communauté de communes, **Nicolas VANNIER**, Vice-Président en charge des Finances, et Marie-Jeanne **Barraud**, Vice-Présidente Enfance-Jeunesse.

Nos conseillers en conseil communautaire

Depuis le mois de juin, et dans l'intérêt de tous, les élus restent mobilisés tous les vendredis à 18h devant les urgences de l'hôpital de Luçon afin de préserver le maintien des services des urgences et du SMUR menacés de fermeture.

Futur restaurant : réunion autour du projet avec tous les acteurs concernés.

ACTIONS AVEC...

LA GENDARMERIE

L'ÉTAT (partie accessibilité), La RÉGION, le DÉPARTEMENT, la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES Sud Vendée Littoral et le SYDEV (rénovation énergétique) ont contribué à l'amélioration des bâtis de la caserne de gendarmerie de Chaillé-les-Marais.

L'ILÔT CHAILLEZAIS

Des travaux de voirie avaiten été effectués fin 2020, rue de la Vallée, par la Municipalité.

Dans la continuité de la valorisation du patrimoine, le DÉPARTEMENT a réalisé, à son tour, des travaux d'aménagement.

Cette réalisation permet de mettre en valeur ce lieu historique en le rendant plus accessible avec un parking adapté, des cheminements en lisse bois, des tables et des bancs ainsi que l'aménagement d'un terrain de pétanque.

Tout cela pour profiter pleinement d'un espace naturel sensible aussi bien pour sa flore que sa faune.

VOTRE AVIS COMPTE !

Ensemble,
acteurs pour le climat !

Sud Vendée Littoral

Plus d'infos sur **www.cc-sudvendeelittoral.fr**

planclimat@sudvendeelittoral.fr

La COMMUNAUTÉ DE COMMUNES s'est engagée dans la construction d'un **PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL** (PCAET), dont l'objectif est de mobiliser les acteurs du territoire autour des enjeux climatiques.

Afin d'enrichir la réflexion et d'orienter les futures actions, la Collectivité a souhaité recueillir l'avis de ses habitants. Ce **court questionnaire**, qui prend moins de 10 minutes, est **en ligne depuis janvier sur son site internet** (Rubrique Actualités). Des formulaires papier seront également disponibles, à la demande, en mairies. **N'hésitez pas à participer !**

LA GESTION DES DÉCHETS

DU NOUVEAU DANS LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES A PARTIR DU 1er JANVIER 2022 :

La Communauté de communes Sud Vendée Littoral, qui a la compétence, est seule décisionnaire en la matière.

- La collecte des ORDURES MÉNAGÈRES aura lieu **tous les 15 jours le vendredi**, en semaine impaire
  Et en période estivale *(du 20 juin au 18 septembre)* : **tous les vendredis**
- La collecte des SACS JAUNES a lieu **tous les 15 jours, le jeudi** en semaine paire

→ **SI CHANGEMENT DE JOURNÉE : mettre vos sacs la veille**
→ La collecte a toujours lieu sur les points de regroupements.

CONSIGNES POUR LA COLLECTE DES DÉCHETS ET DES SACS JAUNES

- **SORTIR** son bac d'ordures et les sacs jaunes la veille de la collecte (les heures de ramassage pouvant être avancées pour des raisons techniques)
- **POSITIONNER** impérativement son bac sur les points de regroupement, avec les poignées orientées côté route.
- **IDENTIFIER** votre bac par le n° de rue pour vous faciliter sa récupération après la collecte.

LES CALENDRIERS DE COLLECTE sont téléchargeables sur le site internet de la CC Sud Vendée Littoral sur : www.cc-sudvendeelittoral.fr (rubrique «Environnement et développement durable» / «Traitement et gestion des déchets» / « La collecte des ordures ménagères et sacs jaunes »).

CONSIGNES EN DÉCHETTERIE :

- **TRIER** ses déchets par matière avant le départ en déchetterie pour gagner du temps sur site
- **BÂCHER** son chargement pour éviter les envols pendant le transport (beaucoup de déchets sont retrouvés en bord de route)
- **PATIENTER** à l'entrée de la déchetterie, le temps que l'agent procède à l'enregistrement du passage et autorise le dépôt
- **STATIONNER** son véhicule en haut de quai puis rouler au pas
- **ÉVITER** au maximum le samedi et les heures de grande affluence
- **NE PAS HÉSITER** à solliciter l'aide et le conseil de l'agent en cas de doute sur un déchet
- **RAMASSER** les éléments tombés sur la chaussée après vidage et laisser la place propre

HORAIRES DÉCHETTERIE DE CHAILLÉ LES MARAIS route de Vouillé-les-Marais

➲ **DERNIER ACCÈS AUX DÉCHETTERIES : 15 mn AVANT LA FERMETURE**

HIVER (oct. à mars)	MATIN	APRÈS-MIDI
Lundi		14h - 16h30
Mardi	9h - 12h30	
Mercredi	9h - 12h30	14h - 16h30
Jeudi		14h - 16h30
Vendredi	9h - 12h30	
Samedi		14h - 16h30

ÉTÉ (avril à sept.)	MATIN	APRÈS-MIDI
Lundi		14h - 17h30
Mardi	9h - 12h30	
Mercredi	9h - 12h30	14h - 17h30
Jeudi		14h - 17h30
Vendredi	9h - 12h30	
Samedi		14h - 17h30

CHANGEMENTS SACS JAUNES

➲ **COLLECTE : JEUDI SEMAINE PAIRE à partir de 5h**

PENSEZ À METTRE VOS SACS LA VEILLE !

➲ **DISTRIBUTIONS DE SACS JAUNES :**

Si vous êtes à court de sacs jaunes, vous pouvez vous rendre à à l'AGENCE POSTALE COMMUNALE :
30 Rue du 11 Novembre
Aux heures d'ouverture :
Du mardi au samedi : 8h30 -12h

NOUVEAUX ARRIVANTS !

Présentez-vous en mairie pour avoir plus d'informations pratiques

RENSEIGNEMENTS

Pôle déchets de la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral : 02 51 97 64 64
dechets@sudvendeelittoral.fr
www.cc-sudvendeelittoral.fr

Sud Vendée Littoral
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

INFOS PRATIQUES

Impasse des Écoles - 85450 CHAILLÉ LES MARAIS

accueilchaille@orange.fr

- Accueil ouvert durant toutes les vacances ..... 7h30 - 18h
- Accueil ouvert tous les mercredis d'école ..... 7h30 - 18h

Tous les enfants habitant sur la Communauté de Communes peuvent profiter de ce service. Votre enfant peut arriver à l'heure qui vous convient et peut, s'il le souhaite, manger au restaurant scolaire.

INSCRIPTIONS ET RENSEIGNEMENTS

Réservations obligatoires via LE PORTAIL FAMILLE

Renseignements sur le site internet de la CC Sud Vendée Littoral :

www.cc-sudvendeelittoral.fr
/vivre-en-sud-vendee-littoral/enfance-jeunesse/

ou auprès des directrices :

VACANCES SCOLAIRES Marine COTHENET 06 31 46 30 80
LES MERCREDIS Sylvie PIZON 07 89 83 51 51

TARIFS selon Quotient Familial

L'Accueil de loisirs organisé par la Communauté de communes Sud Vendée Littoral

L'accueil est ouvert à tous les enfants quelle que soit leur commune, avec la possibilité de venir en demi-journée, avec ou sans repas.

"PLAN MERCREDI"

- L'organisation des mercredis fonctionne en journée entière à l'Accueil de loisirs.
- Depuis 2019, l'accueil des mercredis bénéficie du label « Plan mercredi » qui garantit des activités variées : ateliers scientifiques et techniques, jeux extérieurs, jeux de société, jardinage, cuisine, visite d'exposition au théâtre Le Jean-Baptiste, activités manuelles, découverte du patrimoine local... et un travail à l'écoute des enfants.
- Nous maintenons un lien avec L'EHPAD des Pictons, toujours en distanciel : participation à la "Grande lessive", "Prix des jeunes lecteurs", projet "Jardin"...

VACANCES SCOLAIRES

- **Un thème est choisi** par les animateurs afin de suivre un projet tout au long de la période. Exemple de thèmes déjà proposés : Harry Potter, Fort Boyard...
- **Nouveauté 2021-2022 !** Un groupe spécifique aux COLLÉGIENS a été mis en place. Ils bénéficient de leur propre local (FOYER DES JEUNES) et d'un programme construit avec eux.

Accueil périscolaire l'Île aux Enfants (LA GARDERIE)

POUR QUI ? Pour tous les enfants scolarisés à l'école de Chaillé-les-Marais de **2 à 11 ans**.

CONTACT

Sylvie PIZON.....**07 89 83 51 51**
Directrice ALSH périscolaire

+ d'informations sur le site internet de la commune (Service/Accueil périscolaire).

HORAIRES ?

Lundi / Mardi / Jeudi / Vendredi .....7h15 - 8h45
.....16h35 - 19h

OÙ ? Place de la mairie, impasse des Écoles.

NOUVEAUTÉS !

→ **Réservations obligatoires via le Portail Famille** de la commune et paiement en ligne possible.
Merci aux parents pour leur patience face aux quelques problèmes liés à l'installation du Portail Famille.

→ **Une nouvelle animatrice** diplômée nous a rejoint : Cindy AUGUIN.

LES TARIFS AVEC LE GOÛTER

Les tarifs ont été déterminés par délibération du Conseil Municipal du 24 juillet 2014. Ils varient en fonction du quotient familial (QF) des parents.

QUOTIENT FAMILIAL	1re ½ heure	½ h. supp
QF ≤ 500	1€	0,30€
501 ≤ QF ≤ 700	1,25€	0,30€
701 ≤ QF ≤ 900	1,25€	0,50€
QF ≥ 901 ou QF inconnu	1,50€	0,50€

La Pause méridienne (LA CANTINE)

HORAIRES ?

La pause méridienne est le temps d'activités qui suit ou précède le repas + le temps du repas : 12h - 13h30.

CONTACT

Sylvie PIZON, *Directrice périscolaire*.....**07 89 83 51 51**

OÙ ? Place de la mairie, impasse des Écoles.

NOUVEAU !

→ Ce temps est désormais déclaré au SERVICE DÉPARTEMENTAL JEUNESSE EDUCATION & SPORT, ce qui implique un taux d'encadrement à respecter, des financements de la CAF et des tarifs en fonction du Quotient Familial.

→ **12 animateurs** + 1 **directrice + 1 cuisinière** interviennent sur ce temps.

POURQUOI ?

→ Une meilleure prise en charge des enfants afin de diminuer les conflits pendant les récréations et un meilleur accompagnement de l'enfant sur le temps du repas.

→ C'est aussi la possibilité pour les enfants porteurs d'un handicap d'accéder au service en étant accompagnés d'une Assistante de Vie Sociale (AVS).

QUELLES ACTIVITÉS PROPOSÉES ?

→ L'enfant choisit son atelier/activité : récréation libre, Jeux de société, Activités manuelles, Jeux collectifs en extérieur, Temps libre en intérieur (coloriage, bavardage, lecture...)

→ Sieste pour les TPS, PS et MS

TARIFS REPAS + ACTIVITÉS

Les tarifs ont été déterminés par délibération du Conseil Municipal du 16 juin 2021. Ils varient en fonction du quotient familial (QF) des parents.

QUOTIENT FAMILIAL	TARIFS
QF ≤ 500	0,60 + 0,05 = 0,65 €
501 ≤ QF ≤ 900	0,90 + 0,10 = 1 €
QF ≥ 901 ou QF inconnu	2,85 + 0,15 = 3 €

À SAVOIR !

ANIMAUX DOMESTIQUES

➔ CHIENS ERRANTS !

Tout propriétaire doit prendre les mesures nécessaires pour éviter la fuite de ses animaux présents sur sa propriété. La Communauté de communes a mis en place sur l'ensemble du territoire, une fourrière communautaire. Ainsi les chiens errants et tous ceux qui sont trouvés sans surveillance seront conduits en

FOURRIÈRE AU HAMEAU CANIN À LUÇON.

Ensuite, ils seront transférés dans un refuge ou euthanasiés à l'issue du délai de garde réglementaire (8 jours), si leur propriétaire reste inconnu et si aucune solution alternative n'a été trouvée.

➔ SI VOUS AVEZ PERDU VOTRE ANIMAL

N'hésitez pas à les contacter. Lorsqu'un chien ou un chat est réclamé par son propriétaire, ce dernier doit, pour le récupérer, acquitter les frais de capture, de nourriture, de garde, de transport, de soins et d'identification.

LE HAMEAU CANIN > 06 40 07 74 64

Chemin de la Colinerie - 85400 LUÇON

Du lundi au vendredi : 9h -12h / 15h - 18h
le samedi : 9h - 12h ou sur rendez-vous

➔ PROPRETÉ !

Les propriétaires doivent assurer la propreté des passages de leurs bêtes et nettoyer leurs déjections le cas échéant.

➔ CHIENS DE 1re ET 2e CATÉGORIE (dits dangereux)

Ils doivent OBLIGATOIREMENT faire l'objet d'une DÉCLARATION EN MAIRIE, avoir leur CERTIFICAT DE VACCINATION à jour et une attestation de responsabilité civile. Ces chiens doivent obligatoirement circuler MUSELÉS ET TENUS EN LAISSE.

BRUITS DE VOISINAGE

ARRÊTÉ CONSULTABLE EN MAIRIE

Afin d'éviter de nombreux conflits de voisinage, tout bruit gênant causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution est interdit, de jour comme de nuit. **LES TRAVAUX DE BRICOLAGE ET DE JARDINAGE** utilisant des appareils à moteur thermique, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- Jours ouvrables : 8h30 - 12h /14h - 19h30
- Samedis : 9h - 12h / 15h - 19h
- Dimanches et fériés : 10h - 12h

PÉTARDS ET FEUX D'ARTIFICE

L'UTILISATION DE TOUS FEUX D'ARTIFICE (NON AUTORISÉS) ET PÉTARDS, quelle que soit leur catégorie, **EST STRICTEMENT INTERDITE** sur la voie publique et dans tous les lieux où est rassemblé du public.

PARCOURS DE CITOYENNETÉ

3 étapes obligatoires

➲ **À effectuer dans les 3 MOIS qui suivent votre 16e anniversaire. auprès de votre MAIRIE muni du LIVRET DE FAMILLE.**

➲ IL EST OBLIGATOIRE POUR :

- ➥ Effectuer la journée de préparation à la Défense,
- ➥ S'inscrire aux examens et concours soumis à contrôle de l'autorité publique (BAC, BEP, Permis de conduire),
- ➥ S'inscrire d'office sur les listes électorales.

À SAVOIR !

À PARTIR DU 1er JANVIER 2022

LA DÉMATÉRIALISATION OBLIGATOIRE DES AUTORISATIONS D'URBANISME

- **A PARTIR DU 1er JANVIER 2022, un usager pourra déposer sa DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE EN LIGNE, à tout moment et où qu'il soit, dans une démarche simplifiée et sans frais.**
- Toutes les communes devront être en mesure de recevoir sous forme électronique les demandes d'autorisation d'urbanisme.
- Pour accompagner cette transformation d'ampleur, l'Etat déploie un vaste programme de dématérialisation de l'application du droit des sols, dit Démat.ADS ou « PERMIS DE CONSTRUIRE EN LIGNE ».
- Le dépôt dématérialisé des autorisations d'urbanisme sur le territoire de Sud Vendée Littoral est à réaliser via le lien suivant :

https://**sudvendeelittoral.geosphere.fr/guichet-unique**

La Mairie continuera de recevoir et d'accepter les demandes au format papier.

LES BÉNÉFICES DE LA DÉMATÉRIALISATION POUR LES USAGERS ET LES AGENTS

POUR LES PÉTITIONNAIRES, USAGERS OU PROFESSIONNELS :

- Un gain de temps et la possibilité de déposer son dossier en ligne à tout moment et où que l'on soit, dans une démarche simplifiée
- Une démarche plus économique et plus écologique, avec des économies sur la reprographie de documents en plusieurs exemplaires ou l'affranchissement de courriers recommandés
- Plus de transparence sur l'état d'avancement de son dossier, à chaque étape de l'instruction

POUR LES SERVICES DES COLLECTIVITÉS (guichets uniques, centres instructeurs et services consultables) :

- Une amélioration de la qualité des dossiers transmis, avec la suppression des étapes de ressaisie, source d'erreur
- Une meilleure traçabilité des dossiers et de leurs pièces et une coordination facilitée entre les services devant rendre un avis (administration et services consultés)
- Une meilleure qualité de service auprès des usagers, avec un recentrage des agents sur des activités d'animation, d'ingénierie et de conseil, grâce à la réduction des tâches à faible valeur ajoutée
- Une meilleure résilience des services en cas de fermeture des guichets physiques

À SAVOIR !

CARTE D'IDENTITÉ ET PASSEPORT

Choisir l'une des mairies équipées de bornes biométriques.

Les plus proches sont :

LUÇON : 02 51 29 19 19

FONTENAY-LE-COMTE : 02 51 53 41 41

Pensez à remplir votre pré-demande sur : **www.service-public.fr**

LA CARTE GRISE

Télé-procédure sur : immatriculation.ants.gouv.fr pour :

DEMANDE DE DUPLICATA (en cas de perte, vol, détérioration), demande de changement d'adresse ou de titulaire, déclaration de cession de véhicule

Des "Points numériques" existent à la Maison de l'Etat (sous-préfecture) de FONTENAY-LE-COMTE pour ces démarches en ligne, scanner des documents et imprimer les justificatifs de réception avec un médiateur numérique

LE TIMBRE FISCAL

Acheter votre timbre fiscal sur le site : **timbres.impots.gouv.fr** ou auprès des buralistes dotés du système PVA (liste en mairie)

RENOUVELLEMENT PERMIS DE CONDUIRE

Démarches de renouvellement sur : permisdeconduire.ants.gouv.fr

Vous recevrez ensuite votre permis de conduire à votre domicile.

EN CAS DE VOL OU DE PERTE, vous pourrez également effectuer votre déclaration de perte et acheter votre timbre fiscal en ligne. En cas de vol, déclaration préalable auprès d'un service de police ou de gendarmerie.

LE MOT DE L'OPPOSITION

Afin de garantir la libre expression des conseillers d'opposition au sein du conseil municipal, un espace leur est réservé dans les supports de communication de la commune. Les tribunes sont sous la seule responsabilité de leurs auteurs.

Plus que d'opposition, nous parlerons de liberté d'expression car nous n'appartenons pas à la majorité élue. Dans une démocratie, il est nécessaire d'avoir une alternative, un contre-pouvoir. Nous représentons une partie de la population de nos trois bourgs et nous sommes les garants de leur liberté de choix. Il nous apparaît essentiel d'œuvrer avec respect et de façon judicieuse au Conseil municipal.

Aux côtés des 10 conseillers, 5 adjoints et le Maire, nous avons à cœur tous ensemble, de servir au mieux les intérêts des habitants. N'hésitez pas à nous contacter afin de faire remonter vos questionnements. C'est ainsi que nous avancerons sur les divers projets de notre belle commune !

Guy PACAUD, Simone TRILLAUD, Rodolphe GOSSELIN, Nathalie SENNHENN AUBOIN

Mon Agenda de la semaine à Chaillé !

Culture & Loisirs

Activités Sportives

LUNDI

14h - 17h	ATELIERS CRÉATIFS LES SABLOTINS
14h - 17h	BOUTIQUE SECOURS CATHOLIQUE
16h30 - 19h15	FOOT FUTSAL
19h15 - 21h30	TENNIS
18h30 - 19h30	PILATES GYM J'Y VAIS
17h - 18h	TAÏSO SENIORS
18h - 19h	JUDO JEUNES
19h - 20h	TAÏSO JEUNES
20h - 21h	JUDO ADULTES

MARDI

14h30 - 17h30	CLUB DE RENCONTRE FÉMININ Salle des Associations
20h - 22h	ATELIER CHORALE
16h - 18h	FOOT FUTSAL
18h - 21h	TENNIS ENFANTS
19h - 20h	GYM ADULTES GYM J'Y VAIS
19h - 22h	SELF DEFENSE

MERCREDI

14h30 - 17h	BIBLIOTHÈQUE
14h - 18h	FOYER DE JEUNES
20h - 22h	ATELIER THÉÂTRE ADULTES
9h15 - 10h15	PILATES GYM J'Y VAIS
10h - 18h	FOOT JEUNES
17h15 - 22h	TENNIS
17h - 18h	TAÏSO SENIORS
18h - 19h	JUDO JEUNES
19h - 20h	TAÏSO JEUNES
20h - 21h30	JUDO ADULTES

JEUDI

14h - 18h	LE FIL D'ARGENT 3e ÂGE Jeux, belote, rami...
9h15 - 10h15	GYM SENIORS
18h - 19h	PILATES
19h15 - 20h15	GYM ADULTES GYM J'Y VAIS
18h - 20h	FOOT FUTSAL

VENDREDI

14h - 17h	BOUTIQUE SECOURS CATHOLIQUE
20h - 22h	ATELIER LECTURE (1 vendredi/mois)
20h30 - 22h30	RÉPÉTITION DE MUSIQUE DE LA LYRE À l'Auditorium
18h - 22h	SELF DEFENSE
19h - 23h	TENNIS
20h30	FOOT LOISIRS

SAMEDI

10h - 12h	BIBLIOTHÈQUE
9h - 12h	ECOLE DE PÊCHE (mars à juin)
14h - 18h	FOYER DE JEUNES
8h - 12h	ÉCOLE DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS
9h30 - 10h15	EVEIL JUDO
10h15 - 11h15	EVEIL JUDO
11h15 - 12h15	JUJITSU

Partez à la découverte de Chaillé-les-Marais

Découvrez Chaillé lors de balades en famille ou entre amis en parcourant les sentiers du village :
LE CIRCUIT "LÉZARD" et LE CIRCUIT "PAPILLON" à pied ou en vélo

Le circuit "Papillon"

Distance : 2,5 km
Difficulté : aucune
Carrossable poussette : ☑ oui ☐ non
Temps estimé : 45 mn
Types de paysage : coteaux calcaires, vues sur le marais désséché, village, église...

Le circuit "Lézard"

Distance : 2,5 km
Difficulté : aucune
Carrossable poussette : ☐ oui ☑ non
Temps estimé : 45 mn
Types de paysage : coteaux calcaires, le marais, table d'orientation...

Chaillé les Marais

MAIRIE
02 51 56 72 98
26 Rue du 11 Novembre
85450 CHAILLÉ-LES-MARAIS
chaille-les-marais@wanadoo.fr

OUVERTURE DE LA MAIRIE AU PUBLIC

Horaires

Lundi, mardi et jeudi .....8h15 - 12h
Mercredi et vendredi.....8h15 - 12h / 13h30 - 17h30

Horaires D'ÉTÉ (juillet-août) et vacances soclaires

Lundi .....8h15 - 12h
Mercredi et vendredi.....8h15 - 12h / 13h30 - 17h30

Retrouvez-nous sur Facebook et Youtube en tapant "mairie chaillé les marais"